Ontario

Deposit Insurance Corporation of Ontario

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Rapport annuel 2011

PROTECTION, SÉCURITÉ, STABILITÉ

Table des matières

Lettre d'accompagnement	1
Mission, vision, valeurs, personnel de la SOAD	2
Gouvernance de la Société	3
Conseil d'administration de la SOAD	4
Sous-comités du conseil	6
Rapport de l'ombudsman	7
Message du président du conseil	8
Message du chef de la direction	10
Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2012	13
Commentaires et analyses de la direction	14
• Aperçu du secteur	14
• Examen des résultats financiers de 2011	18
• Plan stratégique de la SOAD de 2012 à 2014	23
• Gestion des risques de la SOAD	24
• Aperçu de la fiche de rendement équilibré 2011-2014	25
Responsabilité de la direction	28
Rapport des auditeurs	29
État de la situation financière	30
État des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts	31
État consolidé du résultat global	32
État de l'évolution des capitaux propres	33
Tableau des flux de trésorerie	34
Notes afférentes aux états financiers	35
Liste des établissements assurés	48

Société ontarienne d'assurance-dépôts

4711, rue Yonge, bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 325-9444
1 800 268-6653 sans frais
Télécopieur : 416 325-9722
Site Web : www.soad.com
Courriel : info@soad.com

Publications disponibles sur le site Web de la SOAD

- Rapport annuel
- Communiqués au secteur
- Guide de l'administrateur
- Guide du Comité de vérification
- Instruments de prêts commerciaux
  - Liste de surveillance
  - Cotation du risque de crédit
  - Codes des industries et risque lié à la concentration
- Ligne directrice sur la suffisance du capital
- Manuel d'examen indépendant
- Manuel de référence des saines pratiques commerciales et financières
- Messages publicitaires préapprouvés
- Note d'orientation : Gestion du risque d'entreprise (GRE) et Guide d'application de la GRE
- Note d'orientation : Prêts
- Note d'orientation : Liquidités
- Note d'orientation : Mesure et gestion du risque structurel
- Note d'orientation : Placements
- Perspectives du secteur
- Règlement administratif n° 3 de la SOAD
- Règlement administratif n° 5 de la SOAD
  - Guide de travail pour l'évaluation, Conseil d'administration
  - Guide de travail pour l'évaluation, Direction
  - Guide de travail sur les prêts commerciaux
- Règlement administratif n° 6 de la SOAD
  - Guide d'application du Règlement administratif n° 6, Prêts douteux
- SOAD Info (bulletin d'information)
- Vos dépôts sont protégés et QFP

Imprimé sur du papier recyclé

4711 Yonge Street
Suite 700
Toronto ON M2N 6K8
Telephone: 416 325 9444
Toll Free: 1 800 268 6653
Fax: 416 325 9722

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Téléphone : 416 325 9444
Sans frais : 1 800 268 6653
Télécopieur : 416 325 9722

Ontario

Deposit Insurance Corporation of Ontario

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Paul Mullins
Chair of the Board
Président du Conseil d'administration

Le 21 mars 2012

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 en vertu de l'article 256 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions.*

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mission

Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions.

Vision

Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts.

Valeurs

En remplissant notre mandat et en réalisant notre vision et notre mission, nous appliquerons les valeurs suivantes :

Excellence et professionnalisme

- La SOAD aura en permanence un effectif hautement compétent et diversifié qui exercera ses fonctions de manière à promouvoir le professionnalisme et l'excellence.

Respect et équité

- Les employés feront preuve de respect et d'équité envers tous.
- La SOAD agira et appuiera ses employés de manière cohérente et équitable.

Intégrité et fiabilité

- Les employés s'acquitteront de leurs fonctions et de leurs responsabilités en se conformant à des normes d'éthique de la première rigueur, notamment en respectant le caractère confidentiel de l'information délicate.

Communications et esprit d'équipe

- Les employés communiqueront librement et collaboreront entre eux et avec leurs partenaires dans la poursuite du mandat de la SOAD.

Intendance financière

- La SOAD se comportera en organisme responsable qui privilégie sans cesse l'efficience et l'efficacité au profit de tous ses intervenants et gère son activité avec un souci d'efficacité et d'économie.

Le personnel de la SOAD

Don Anthony•Giovanna Arnold•Vineet Bapat•Adrienne Barber•Robin Bell•Robert Blair•Alla Brachman•Kelly Brunn•John Burgman•Janette Chan•Richard Dale•Sébastien Daniels•Tony D'Errico•Bob Edmison•Brigitte Elie•Bill Foster•Carmen Gheorghe•Louise Hamilton•Sharon Haslett•Guy Hubert•John Hutton•Entela Josifi•Yasmin Khoja•Steve Kokaliaris•Marg Madari•Mauri Marak•Jim Maxwell•Brian Mullan•Alana McLeary•Grace Medeiros•Niall O'Halloran•Danny Pianezza•Naile Piranaj•Andy Poprawa•Andy Rechtshaffen•Mercedes Ruano•Shivdeep Singh•Roman Sochaniwsky•James Stephenson•Suzanne Tucker•Nelson Verdecia•Grace Wen•Michael White•Richard White•Winnie Yu.

Gouvernance de la Société

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est un organisme de la province de l'Ontario créé en 1977 et exerçant ses activités en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »). La Loi définit les objectifs, pouvoirs et fonctions de la SOAD ainsi que les modalités générales de l'assurance-dépôts et d'autres paramètres administratifs. La Société s'acquitte de ses fonctions dans un cadre juridique établi par la Loi, la Directive du Conseil de gestion du gouvernement sur l'établissement d'organismes et leur responsabilité ainsi que d'autres lois en la matière. En dernier ressort, elle est tenue de rendre compte de sa gestion à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La Loi exige que le conseil d'administration de la SOAD « gère les affaires de la Société ou en surveille la gestion… ». Le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à neuf personnes, toutes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des périodes variables habituellement limitées à trois ans.

La SOAD suit un processus de nomination tout à fait vigoureux afin d'être certaine de recruter les personnes les plus qualifiées pour son conseil. Parmi les critères de nomination des administrateurs figurent les suivants :

- avoir acquis de l'expérience dans l'industrie des services financiers, plus précisément dans les coopératives d'épargne et de crédit;
- comprendre les principes du secteur des caisses populaires et credit unions, sa structure et son mode de fonctionnement;
- avoir siégé à un conseil d'administration, suivi une formation d'administrateur ou acquis de l'expérience dans le milieu des affaires ou le milieu universitaire;
- comprendre les concepts des affaires, l'exploitation d'une entreprise et les rapports financiers;
- savoir bien communiquer;
- faire preuve de pensée stratégique; et
- savoir prendre des décisions et exercer son jugement en tenant compte des circonstances.

En plus d'une description de poste, la SOAD a élaboré un profil de compétence pour les administrateurs. Elle a aussi établi pour l'ensemble du conseil un profil de représentation par sexe, expérience, compétence et lieu géographique en vue de conserver un bon équilibre entre ces éléments. Un comité du conseil sélectionne et rencontre tous les candidats en puissance avant d'en recommander la nomination au ministre. Généralement, la SOAD lui propose plusieurs candidats par poste. Une fois que le ministre a fait son choix, la recommandation est soumise à l'approbation du Secrétariat des nominations et du Cabinet en vue de la nomination par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La SOAD applique les meilleures pratiques de gouvernance, à savoir :

- un processus officiel d'orientation des administrateurs;
- le perfectionnement permanent des administrateurs et du conseil dans son ensemble;
- la planification de la relève au sein du conseil;
- l'évaluation annuelle du conseil avec communication des résultats;
- les séances à huis clos périodiques; et
- une séance de planification stratégique annuelle.

Le conseil se fixe également des objectifs annuels par rapport auxquels il mesure son rendement. Il s'agit, entre autres, de stratégies de gestion des risques et de communication avec les intervenants, de gestion des cadres et de rapports et de contrôles de gestion.

La SOAD est membre du Public Enterprise Governance Centre et du Conference Board du Canada et de l'Institut des administrateurs de sociétés et autres, qui fournissent des conseils en matière de gouvernance. La participation de la Société dans les activités de ces entités fournit des enseignements sur les pratiques exemplaires actuelles ou émergentes qui favorisent la poursuite de l'excellence en matière de gouvernance.

Conseil d'administration de la SOAD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOAD (*de gauche à droite*) — *assis :* Jane Davis, Paul Mullins, Monique Tremblay *debout* : Patrick Deutscher, Gail Di Cintio, Colin Litton, Carol Lemelin, Don Dalicandro, Raymond Boucher

Paul Mullins, B.A., LL.B, *président du conseil*

Paul Mullins est avocat et possède son propre cabinet dans le comté de Windsor-Essex depuis 1971. Il a été commissaire au Tribunal fédéral des droits de la personne. Pendant 20 ans, il a exercé la fonction d'administrateur et/ou de président de la Windsor Homes Coalition, qui fournit des logements à loyers modiques aux familles à faible revenu. Pendant plus de 24 ans, M. Mullins a siégé au conseil d'administration de la United Communities Credit Union (autrefois Woodslee Credit Union) en qualité d'administrateur ou de président. Cette credit union compte 36 134 sociétaires et a un actif de 649 millions de dollars. M. Mullins a aussi siégé à plusieurs conseils de groupes communautaires et religieux dans sa ville natale de Woodslee en Ontario . Il a commencé son mandat le 17 juin 2004, et ce dernier prendra fin le 8 mars 2013. Il est président du conseil depuis le 4 mai 2011.

Raymond Boucher, B.A.

Raymond Boucher participe au mouvement des caisses populaires depuis plus de 30 ans. Il a été directeur général de la Caisse populaire de Kapuskasing Limitée pendant 20 ans. Il a siégé au conseil de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario pendant plus de 18 ans et il a été président, vice-président et membre du comité de direction. M. Boucher a également pris part aux travaux de divers comités de la SOAD, de la fin des années 1980 jusqu'à 2004. Il a acquis une vaste expérience de la gouvernance et une bonne compréhension des enjeux touchant le réseau des caisses populaires et des credit unions. Il a aussi été membre d'autres organismes communautaires, notamment à titre de président du conseil d'administration des Services de Counselling Hearst Kapuskasing Smooth Rock Falls Counselling Services et de trésorier du corps de cadets de l'armée de Kapuskasing. M. Boucher a commencé son mandat le 12 août 2009, et ce dernier prendra fin le 11 août 2012.

Don Dalicandro, ingénieur, MBA, C.Dir.

Don Dalicandro est le président d'ASI, une société informatique qui répond aux besoins en main-d'œuvre d'entreprises nord-américaines Fortune 1000 du secteur des communications sans fil. Il cumule plus de vingt-cinq années d'expérience auprès de moyennes et de grandes entreprises évoluant dans divers secteurs d'activité : finances, fabrication, biens de consommation, pétrole et gaz, service après-vente, construction et location de bureaux commerciaux, vente au détail et services alimentaires. En 2007, M. Dalicandro a obtenu le titre de Chartered Director (administrateur breveté) de The Directors College, Degroote School of Business. Il siège actuellement aux conseils d'administration de Joseph Brant Memorial Hospital (président du comité de gouvernance), de KARDON, d'ASI, de Burlington Hydro Inc. et de HPOBI. Par le passé, il a également été le président, secrétaire et coprésident du comité de gouvernance de la FirstOntario Credit Union et un administrateur de ASECO et d'Azertech. M. Dalicandro

a commencé son mandat le 23 mars 2011, et ce dernier prendra fin le 22 mars 2014.

Jane Davis, B. Sc. (spéc.), MM, IAS.A

Jane Davis est une professionnelle chevronnée de la gestion des risques et du changement. Elle possède de solides antécédents en gestion du patrimoine, courtage, fonds communs de placement, services-conseils en placements et services bancaires privés. Elle a aussi l'expérience de la vente dans le secteur des services bancaires aux établissements et aux entreprises, et elle comprend bien les défis que pose la gestion opérationnelle. Elle a travaillé dans les domaines de la gestion du patrimoine et de la gestion des risques dans les services bancaires aux entreprises sur la scène internationale. Mme Davis siège à titre d'administratrice indépendante au conseil de quatre entreprises et d'un organisme sans but lucratif depuis qu'elle a obtenu son titre professionnel d' IAS.A au début de 2006. Elle est également membre de cinq comités d'examen des placements du secteur des fonds d'investissement. Mme Davis siège à titre d'administratrice de Growthworks et comme présidente du conseil de Harvest Fund IRC. Mme Davis a commencé son mandat le 12 août 2008, et ce dernier prendra fin le 22 juin 2014.

Gail Di Cintio

Gail Di Cintio est la vice-présidente des opérations de Larus Technologies, une société de génie logiciel basée à Ottawa qui se spécialise en solutions de réseaux de capteurs. Auparavant, elle a occupé le poste de vice-présidente du développement des ressources humaines chez Fujitsu, où elle était responsable des programmes internationaux de développement de carrière, de fidélisation de la main-d'œuvre et de la planification de la relève. Elle a également siégé au conseil d'administration d'Alterna Savings et d'Alterna Bank entre 2003 et 2008, et a agi à titre de présidente du comité sur les ressources humaines. Mme Di Cintio a aussi fait partie du conseil d'administration de L'Hôpital d'Ottawa de 1995 à 2001. Mme Di Cintio a commencé son mandat le 4 mai 2011, et ce dernier prendra fin le 4 mai 2014.

Carol Lemelin, CMA

À titre de chef des finances de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, Carol Lemelin a eu la responsabilité générale des finances, des technologies de l'information et des télécommunications, de la vérification interne, des recettes et des prévisions. M. Lemelin a présidé le conseil d'administration de la Caisse populaire de Cornwall Inc., et a aussi servi le même conseil à divers titres pendant plusieurs années. Il a rehaussé ses compétences en matière de gouvernance du conseil en terminant, à l'automne 2011, les modules 1 et 2 du programme de formation pour le comité d'audit offert par The Directors College. M. Lemelin a commencé son mandat le 20 juin 2007, et ce dernier prendra fin le 22 juin 2014.

Colin Litton, FCA, IAS.A, *vice-président*

Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et administrateur agréé, Colin Litton est un associé retraité de KPMG, où ses fonctions l'ont appelé à travailler dans les cabinets sud-africain, australien et canadien de l'entreprise. Au cours de sa carrière auprès de KPMG, il a principalement été chargé de fournir des services de vérification et de consultation à des banques, à des régimes de retraite, à des fonds d'investissement et à d'autres entités du secteur des services financiers. Il a aussi présidé le Comité consultatif des vérificateurs du Secteur des institutions de dépôts au Bureau du surintendant des institutions financières Canada jusqu'à ce qu'il cesse d'exercer sa profession au Canada. Il siège actuellement aux conseils de Pacific and Western Group of Companies et de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études. M. Litton a commencé son mandat le 12 août 2008, et ce dernier prendra fin le 22 juin 2014.

Monique Tremblay, FICA, FSA, MBA

Mme Tremblay est une actuaire de régimes de retraite possédant une connaissance approfondie du secteur de l'assurance, particulièrement dans les domaines de l'épargne et de la retraite. Elle compte une vaste expérience dans des postes de direction, y compris au chapitre de la reddition de comptes, de la planification stratégique, de la communication, de la production de rapports et de la saine gouvernance. Ses habiletés d'affaires et d'actuariat lui permettent de mesurer et d'évaluer le risque et ses incidences sur la gestion. Mme Tremblay a commencé son mandat le 18 avril 2011, et ce dernier prendra fin le 18 avril 2014.

Patrick Deutscher, *observateur, ministère des Finances*

Patrick Deutscher est économiste en chef du gouvernement de l'Ontario et sous-ministre adjoint du Bureau des politiques économiques (BPE) auprès du ministère des Finances. Il a été nommé à ce poste en 2006. Il occupait auparavant celui de directeur à la Direction de l'analyse et des politiques macro-économiques, au BPE. M. Deutscher est entré au Conseil du Trésor de l'Ontario en 1981 où il a travaillé au BPE jusqu'en 1987, auquel moment il a joint le ministère fédéral des Finances pour s'occuper des politiques économiques et fiscales, puis il a réintégré la fonction publique de l'Ontario. Au début de sa carrière d'économiste, il a travaillé à Environnement Canada et à L'Impériale. M. Deutscher est originaire de Saskatchewan. Il a obtenu un doctorat en économie de l'Université de Toronto.

Sous-comités du conseil au 31 décembre 2011

Comité d'audit et des finances

Ce comité appuie le conseil d'administration en analysant les questions liées à l'audit et aux finances et en formulant des recommandations à cet égard et sur d'autres sujets connexes, notamment quant à l'examen des états financiers et des états financiers audités. Le comité supervise également les processus d'audit externes et internes, examine le rapport annuel de la Société et recommande au conseil l'approbation du plan d'affaires et du budget de la Société. Le comité examine également la politique et la stratégie d'investissement de la Société ainsi que diverses stratégies de gestion des risques en lien avec sa sphère de responsabilité.

- Colin Litton, *président*
- Carol Lemelin
- Monique Tremblay
- Paul Mullins, *membre d'office*

Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Le comité de la gouvernance et des ressources humaines soutient le conseil d'administration en analysant les questions ayant trait à la gouvernance et aux ressources humaines, et en formulant des recommandations à cet égard. Ce comité passe en revue la structure et la composition des comités du conseil, les profils de compétence des membres du conseil ainsi que les politiques relatives aux ressources humaines ayant une incidence sur la gouvernance de la Société. Il analyse également la planification de la relève des dirigeants de la Société et les politiques relatives à la rémunération et aux régimes de retraite de la Société, tout en supervisant les relations avec les intervenants et les stratégies de communication de la Société.

- Raymond Boucher, *président*
- Gail Di Cintio
- Paul Mullins, *membre d'office*

Comité de surveillance du risque

Le comité de surveillance du risque appuie le conseil d'administration en étudiant et exerçant les fonctions et obligations relatives à l'assurance-dépôts et aux questions de réglementation, et en formulant des recommandations à ce sujet. Ce comité exerce un suivi des politiques relatives au risque, et étudie et autorise l'exercice des pouvoirs de la Société. De plus, il surveille le Fonds de réserve d'assurance-dépôts et les hypothèses du modèle, assure le suivi des procédures judiciaires et approuve les demandes d'aide financière des établissements assurés.

- Jane Davis, *présidente*
- Don Dalicandro
- Paul Mullins, *membre d'office*

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOAD EN 2011

	Conseil de la SOAD	Comité d'audit et des finances	Comité de la gouvernance et des ressources humaines	Comité de surveillance du risque
Nombre de réunions	6	5	4	4
Nombre total de membres	7-9	3-4	3	3
Participation totale attendue des administrateurs	49	16	12	12
Participation totale réelle des administrateurs	47	15	12	12
Taux de paticipation des administrateurs	96 %	94 %	100 %	100 %

Rapport de l'ombudsman

Le Bureau de l'ombudsman de la Société ontarienne d'assurance-dépôts a pour mandat d'examiner les plaintes qui n'ont pas été réglées dans les secteurs opérationnels et de dégager des conclusions suivant un examen indépendant des faits. Les plaintes doivent porter sur des litiges de réglementation entre des établissements assurés et la SOAD ou sur des différends entre des déposants ou des emprunteurs au sujet d'établissements en liquidation. Dans le cadre de l'examen des plaintes, l'ombudsman peut formuler des recommandations non exécutoires à la SOAD lorsqu'elle le juge pertinent. L'ombudsman relève directement du conseil d'administration et elle est indépendante des programmes opérationnels.

Le site Web de la SOAD renferme des renseignements concernant, le processus de résolution de plainte (y compris les formulaires de plainte), les coordonnées de personnes-ressources et la liste des situations où l'ombudsman n'a pas la compétence, notamment en présence d'une audience d'un tribunal, d'une ordonnance d'administration ou de liquidation, ou encore d'un litige.

En 2011, le Bureau de l'ombudsman a reçu cinq plaintes :

- Trois plaintes n'étaient pas directement reliées aux activités de la SOAD. Les personnes concernées ont été orientées de façon à faire avancer leur dossier;
- Une plainte provenait d'un établissement assuré et a été résolue par la direction de la SOAD;
- Une plainte formulée par un sociétaire d'un établissement assuré liquidé a été résolue à l'aide du Bureau de l'ombudsman.

Le conseil d'administration, la direction et les employés de la SOAD ont accordé leur entière collaboration et leur soutien au Bureau pendant toute l'année.

Le tout respectueusement soumis,

Beryl Roberto, *ombudsman*
Tél: 416-325-9446
C. élec. : ombudsman@soad.com

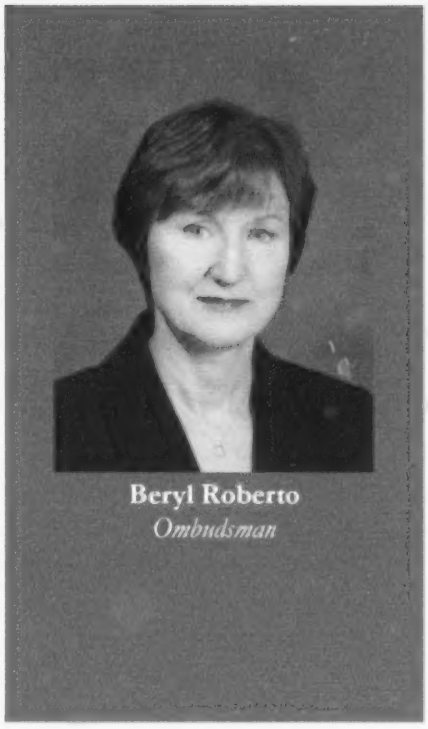

Beryl Roberto
Ombudsman

« L'ombudsman relève directement du conseil d'administration et elle est indépendante des programmes opérationnels. »

Message du président du conseil :
Contribuer à bâtir un secteur viable

Paul Mullins
Président du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel au gouvernement et aux autres intervenants. La Société ontarienne d'assurance-dépôts, une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario, a pour mandat de protéger les déposants contre les pertes de fonds placés dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario, et de jouer un rôle de surveillance et de réglementation de la solvabilité au sein du secteur. Je suis heureux de vous annoncer que la SOAD a respecté son principal mandat au cours de la dernière année. En effet, jamais un déposant n'a perdu de dépôts confiés à une caisse populaire ou credit union de l'Ontario.

Bilan de l'année

Malgré l'incertitude économique qui a perduré au cours de la dernière année, la population a continué de manifester une confiance inébranlable dans les caisses populaires et credit unions de l'Ontario. En 2011, le secteur a dégagé une saine croissance des dépôts et des prêts et a amélioré globalement sa rentabilité. La SOAD joue un rôle central dans la promotion de la confiance envers les caisses populaires et credit unions et la stabilité des établissements, en veillant au respect de normes élevées au chapitre de la gouvernance, des niveaux de capital et de la gestion des risques.

Le fonds de réserve d'assurance-dépôts (le « fonds ou FRAD ») poursuit sa croissance. À la fin de l'exercice, il atteignait 113,2 millions de dollars (51 points de base des dépôts assurés). Quoiqu'il soit bien en deçà de notre cible de 56 à 68 points de base, ce résultat représente une hausse marquée par rapport à l'exercice précédent. La SOAD a mis en œuvre une stratégie visant à renflouer le fonds, laquelle combine le recouvrement d'anciennes pertes d'assurance, la hausse des revenus et des mesures de prévention supplémentaires afin de réduire la probabilité de demandes d'indemnisation contre le fonds.

Au cours de l'année, la SOAD a rehaussé ses processus de surveillance prudentielle afin d'optimiser le régime réglementaire des caisses populaires et credit unions de l'Ontario (c.-à-d. sa capacité d'examen). Nous continuons à croire que la mise en œuvre de ces nouvelles politiques, procédures et normes de service a renforcé la protection des déposants, tout en permettant aux caisses populaires et credit unions de tirer profit de l'élargissement de leurs pouvoirs commerciaux pour mieux servir les sociétaires.

Au fil de l'évolution du marché des services financiers et de la conjoncture économique, les institutions financières se rendront compte de la nécessité de modifier et d'adapter leurs modèles d'affaires afin de demeurer concurrentielles et pertinentes pour leurs clients. Pour assurer leur viabilité et durabilité, les caisses populaires et credit unions de l'Ontario doivent se rallier aux changements du marché, et ce, en concevant et en mettant en œuvre avec discipline et rigueur des plans

« La SOAD a mis en œuvre une stratégie visant à renflouer le fonds, laquelle combine le recouvrement d'anciennes pertes d'assurance, la hausse des revenus et des mesures de prévention supplémentaires afin de réduire la probabilité de demandes d'indemnisation contre le fonds. »

stratégiques et opérationnels fondés sur les risques. Nous continuerons de surveiller leurs progrès à l'aide de nos processus de surveillance.

Gouvernance et surveillance

Le conseil d'administration vise à être un modèle à suivre pour l'ensemble des établissements assurés. Les activités du conseil insistent sur certains aspects de la gouvernance et de la surveillance, notamment en matière de stratégie, de planification de la relève, de gestion des risques et de présentation d'information. Grâce à une structure vigoureuse de comités, le conseil concentre également son attention sur des enjeux importants tant pour la Société que pour les établissements assurés. Le conseil d'administration continue de suivre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, telles qu'elles sont actuellement stipulées dans les ouvrages spécialisés en la matière, notamment les publications du Conference Board du Canada et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Nos pratiques de gouvernance sont exposées en détail dans le présent rapport annuel.

En 2011, nos programmes de rapprochement avec les principaux intervenants ont notamment inclus des présentations aux conseils d'établissements individuels, des consultations avec les dirigeants des caisses, des conférences du secteur, des webinaires sur des sujets d'intérêt et la publication de guides et d'autre matériel utile. Le conseil a également organisé des événements spéciaux afin d'interagir avec les conseils d'administration et la haute direction des caisses. Le conseil demeure déterminé à bien informer les principaux intervenants quant à leurs responsabilités et aux activités de réglementation de la SOAD.

Regard vers l'avenir

Pour 2012, la SOAD a défini un certain nombre de priorités clés :

- Mettre en œuvre des normes révisées de saines pratiques commerciales et financières, notamment celles concernant les compétences minimales des administrateurs et la gestion du risque d'entreprise (GRE);
- Améliorer notre capacité d'évaluation et de surveillance proactives des risques;
- Publier des lignes directrices sur les risques émergents et les attentes en matière de réglementation;
- Tenir un FRAD durable en recouvrant les montants de demandes d'indemnité en cours et en réduisant au minimum les demandes d'indemnité futures;
- Analyser le régime de primes différentielles et formuler des recommandations à cet égard; et
- Poursuivre la mise en œuvre de nos alliances stratégiques avec nos divers intervenants.

Nous estimons que notre orientation stratégique à long terme est bien arrimée à notre mandat, qui consiste à rehausser la confiance des déposants, en tenant dûment compte de l'objectif du secteur, c'est-à-dire de renforcer sa compétitivité et sa capacité de satisfaire les besoins des sociétaires. En faisant preuve d'une vigilance soutenue grâce à nos programmes d'évaluation et de gestion des risques, en comptant sur un solide fonds d'assurance et en encourageant les établissements assurés à constituer une base financière vigoureuse, la SOAD pense qu'elle sera en mesure de continuer à bien protéger les déposants, de réduire le coût de la protection des dépôts et de contribuer à la stabilité et à la fiabilité des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. C'est avec enthousiasme que nous travaillerons avec nos divers intervenants pour atteindre ces objectifs.

Transition du conseil

Je souhaite profiter de cette occasion pour exprimer ma gratitude envers tous les membres de notre conseil pour leur dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve en travaillant ensemble dans l'intérêt de tous les intervenants. Tous nos administrateurs apportent au mandat et aux délibérations de la SOAD un solide capital de compétences, de savoir-faire et d'expérience.

Au cours de l'année écoulée, Laura Talbot de Kingston et Leslie Thompson de Toronto ont quitté leurs fonctions au sein du conseil, après neuf et six années de service respectivement. Au nom du conseil d'administration et du personnel, je les remercie pour leur collaboration inestimable et leur engagement envers la SOAD. En 2011, nous avons accueilli Don Dalicandro de Burlington, Gail Di Cintio d'Ottawa et Monique Tremblay de Cambridge au sein du conseil. Ils apportent une bonne dose d'enthousiasme et d'expérience à nos délibérations et leur apport sera certainement précieux.

J'aimerais remercier les administrateurs et le personnel de la SOAD, sans oublier les nombreux intervenants avec qui j'ai eu la chance de collaborer au cours de la dernière année, pour leur soutien.

Au nom du conseil d'administration,

Paul Mullins,
Président du conseil d'administration

Message du chef de la direction : Aller de l'avant

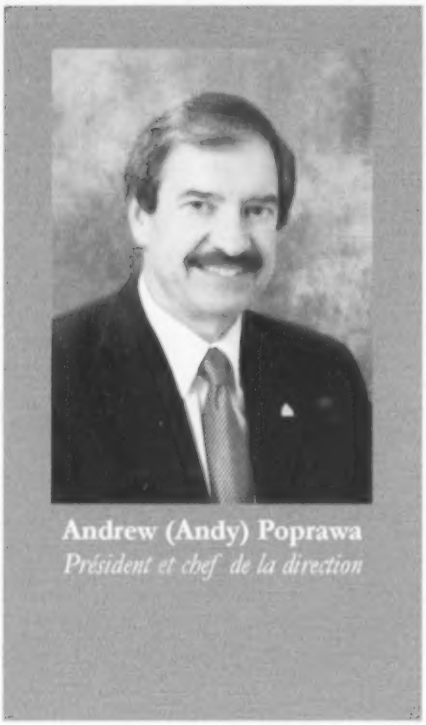

Andrew (Andy) Poprawa
Président et chef de la direction

« Les caisses populaires et credit unions de l'Ontario continueront à se renforcer et à jouer un rôle utile dans le paysage financier et social de l'Ontario. »

En 1977, l'Assemblée législative de l'Ontario a créé la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) pour maintenir la confiance du public dans les caisses populaires et credit unions de l'Ontario. La SOAD assure les dépôts effectués auprès des 152 caisses populaires et credit unions de la province et veille à la sécurité et la stabilité de ces établissements en repérant, en surveillant et en analysant les risques auxquels ils s'exposent. Depuis 2009, le mandat de la SOAD comprend également des responsabilités de surveillance prudentielle et de réglementation de la solvabilité. La SOAD ne reçoit aucune aide financière de l'État, car les établissements assurés financent son fonds d'assurance et ses opérations.

Bien que l'effet des faibles taux d'intérêt et de la hausse des prêts douteux continue de se faire sentir sur le plan du maintien de marges financières saines, les caisses populaires et credit unions de l'Ontario ont relevé ces défis en réduisant les frais d'exploitation et en augmentant leurs revenus afin de rehausser la rentabilité globale. Ces actions se sont traduites par une augmentation du rendement de l'actif moyen total du secteur, lequel a clôturé en 2011 à 51 points de base, contre 48 points de base en 2010. De leur côté, les niveaux de capital sont demeurés à un niveau historiquement élevé, soit 7,2 % sur la base du levier, jouant ainsi un important rôle stabilisateur pour les établissements assurés. Les liquidités du secteur ont atteint une cible acceptable de 13,7 %.

Consolidations et faillites en 2011

En 2011, la tendance de consolidation au sein du secteur s'est poursuivie à un rythme modéré. Parmi les 15 établissements qui ont cessé leurs activités au cours de l'exercice écoulé, 9 ont été fusionnés à un autre établissement, 5 ont été liquidés volontairement et 1 a été mis en faillite. Toutes ces situations étant uniques, il a fallu trouver des solutions créatives pour assurer la sécurité des dépôts. Dans tous les cas, la SOAD a veillé à protéger tous les déposants contre les pertes sur leurs dépôts, tout en maintenant la confiance du public envers le secteur.

En 2011, la SOAD a inscrit une hausse des provisions pour pertes d'assurance de 4,4 millions de dollars relativement à la liquidation de trois établissements. Ces provisions avaient été établies pour pallier l'insuffisance prévue lors de la réalisation des actifs de ces établissements, après avoir réglé l'ensemble des demandes d'indemnité des créditeurs. En 2011, nous avons recouvré des pertes antérieures à l'exercice de 4,5 millions de dollars. Nous poursuivons ces efforts de recouvrement.

Fonds de réserve de l'assurance-dépôts et primes

En vertu de la Loi, la SOAD doit tenir un Fonds de réserve de l'assurance-dépôts (FRAD) pour protéger les déposants. Les pertes importantes subies en 2008 et en 2009 ont sérieusement freiné les progrès de la SOAD au chapitre de l'atteinte de la cible du fonds, établie pour protéger les dépôts des sociétaires. Malgré les résultats très positifs de l'exercice, le FRAD représentait 51 points de base des dépôts assurés, ce qui est bien en deçà de la fourchette cible de 56 à 68 points de base de notre modèle actuariel. Pour corriger la situation, la SOAD a envisagé plusieurs options visant à renflouer le FRAD, et a recommandé au gouvernement d'appliquer une hausse globale des primes pour 2011. Cette action a engendré une hausse modeste des revenus de primes en 2011. S'il s'avère impossible de recouvrer une partie importante des pertes antérieures à l'exercice, les primes pourraient être augmentées.

NOS STRATÉGIES

Réglementation et gestion des risques proactives et équilibrées axées sur les risques

À titre d'organisme de réglementation prudentielle et d'assureur des dépôts, la Société a le pouvoir de donner suite aux risques institutionnels et systémiques imprudents, et de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises sans tarder. Au cours de l'année, la SOAD a mis en œuvre des mesures pertinentes pour détecter et corriger tous les cas de non-conformité à la Loi et aux règlements. Par conséquent, plusieurs ordonnances de surveillance ont été émises pendant l'année afin de régler sans délai toute non-conformité relevée. En 2011, nous avons recruté quelques personnes en vue de la planification de la relève. Chacune apporte son propre capital de compétences et son énergie à la SOAD et leur apport nous sera précieux.

En 2011, la SOAD a mis la dernière main aux règlements administratifs 5 et 6 qui traitent respectivement des normes de saines pratiques commerciales et financières et des exigences au chapitre des provisions pour prêts. Ces règlements ont bonifié les exigences de gestion des risques des établissements assurés. Plus particulièrement, l'exigence de mettre en place un programme efficace d'audit interne et un cadre de gestion des risques d'entreprise consolidera davantage la capacité des établissements assurés à gérer leurs risques. Nous avons aussi préparé et circulé aux fins de commentaires une proposition concernant l'atteinte d'un niveau établi de compétences pour les administrateurs de caisses populaires et credit unions, grâce à la combinaison de leur expérience et d'une formation. Ces nouvelles exigences prendront effet le 1er juillet 2012 et rehausseront la gouvernance des établissements assurés.

Saine gouvernance d'entreprise

La Société est fière d'exercer ses activités en respectant les normes de compétence, de professionnalisme et d'intégrité les plus strictes. À cette fin, nos processus de gouvernance et de gestion font en sorte que la SOAD est responsable, transparente et juste dans tous ses rapports avec les établissements assurés, de même qu'avec le public.

Sensibilisation efficace du public et des intervenants

La prestation d'information claire et concise au sujet de la protection de l'assurance-dépôts et d'autres enjeux réglementaires représente un élément important des efforts déployés en permanence par la SOAD pour assurer le maintien de la confiance du public envers les caisses populaires et credit unions. Nos brochures distribuées sur les points de vente et notre vaste site Web sont les principaux outils qui donnent accès à cette information. En 2011, nous avons répondu à plus de 500 appels du public par l'entremise de notre ligne d'information sur l'assurance-dépôts. Les intervenants et lecteurs qui souhaitent en savoir davantage sur la SOAD et ses programmes sont invités à consulter notre site Web, à l'adresse www.soad.com.

Solides partenariats

Pour s'assurer de collaborer efficacement avec tous les intervenants, la SOAD a signé des protocoles d'entente avec le ministre des Finances, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), la Central 1 Credit Union, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, le CANAFE et le surintendant de la Financial Institutions Commission of British Columbia. En outre, nous comptons plusieurs comités consultatifs composés d'éminents cadres supérieurs du secteur, auxquels se joignent des représentants du ministère des Finances et de la CSFO.

Fidèles à l'esprit du mouvement coopératif, nous sommes aussi heureux d'aider d'autres autorités gouvernementales du monde à mettre sur pied des régimes rigoureux de réglementation et de protection des déposants pour les institutions financières. Nous continuons

de présider l'International Credit Union Regulators Network (ICURN), un réseau mondial d'organismes de réglementation des caisses populaires et credit unions dont la raison d'être est la mise en commun de l'information et de l'expérience.

Prochaines étapes

Les caisses populaires et credit unions de l'Ontario continueront à se renforcer et à jouer un rôle utile dans le paysage financier et social de l'Ontario. Nous nous attendons également à ce que le secteur suive la tendance de consolidation et de restructuration déjà amorcée, afin d'optimiser les efficiences, la rentabilité et le service. Le conseil d'administration et le personnel de la SOAD ont à cœur d'offrir protection, sécurité et stabilité au secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario, au profit de tous ses membres et de l'économie ontarienne. Nous sommes bien décidés à démontrer notre engagement encore une fois en 2012 et au cours des années à venir.

Pour terminer, j'aimerais saluer le travail du personnel de la SOAD, un groupe de professionnels extrêmement dévoués qui forme l'assise de la Société. Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d'administration, dont j'apprécie les conseils et le soutien. En particulier, je suis très reconnaissant des sages conseils et de l'appui que me fournit le président de notre conseil, Paul Mullins.

Andrew (Andy) Poprawa, CA, C.Dir.
Président et chef de la direction

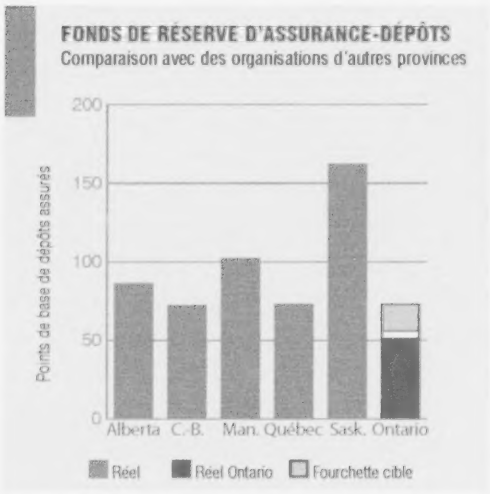

FICHE DE RENDEMENT FINANCIER 2011 DE LA SOAD *(en millions $)*

	Projeté SOAD	Résultat réel SOAD
Fonds d'assurance	107,7 $	113,2 $
Provision brute d'assurance	5,0 $	4,4 $
Recouvrement de pertes des années passées	0	(4,5) $
Total des frais d'exploitation bruts	9,0 $	8,8 $
Total des frais d'exploitation nets	8,4 $	6,7 $
Rendement des placements	1,0 %	1,04 %

Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2012

La SOAD a élaboré un modèle de fonctionnement qui résume sa manière de mener ses affaires, compte tenu de ses obligations légales et du contexte général dans lequel elle opère. Ce modèle s'inspire de la position que la SOAD occupe dans le filet de sécurité financier de l'Ontario et du mandat qui lui a été confié aux termes de la Loi. Les activités de la direction et du conseil d'administration de la SOAD tombent dans la catégorie générale de gouvernance, ce qui fait ressortir l'importance de la gestion stratégique et de la gestion des risques de l'entreprise. Le modèle souligne aussi l'importance de la responsabilité et de la reddition de comptes et les fonctions essentielles que doit assumer la Société dans l'accomplissement de son mandat.

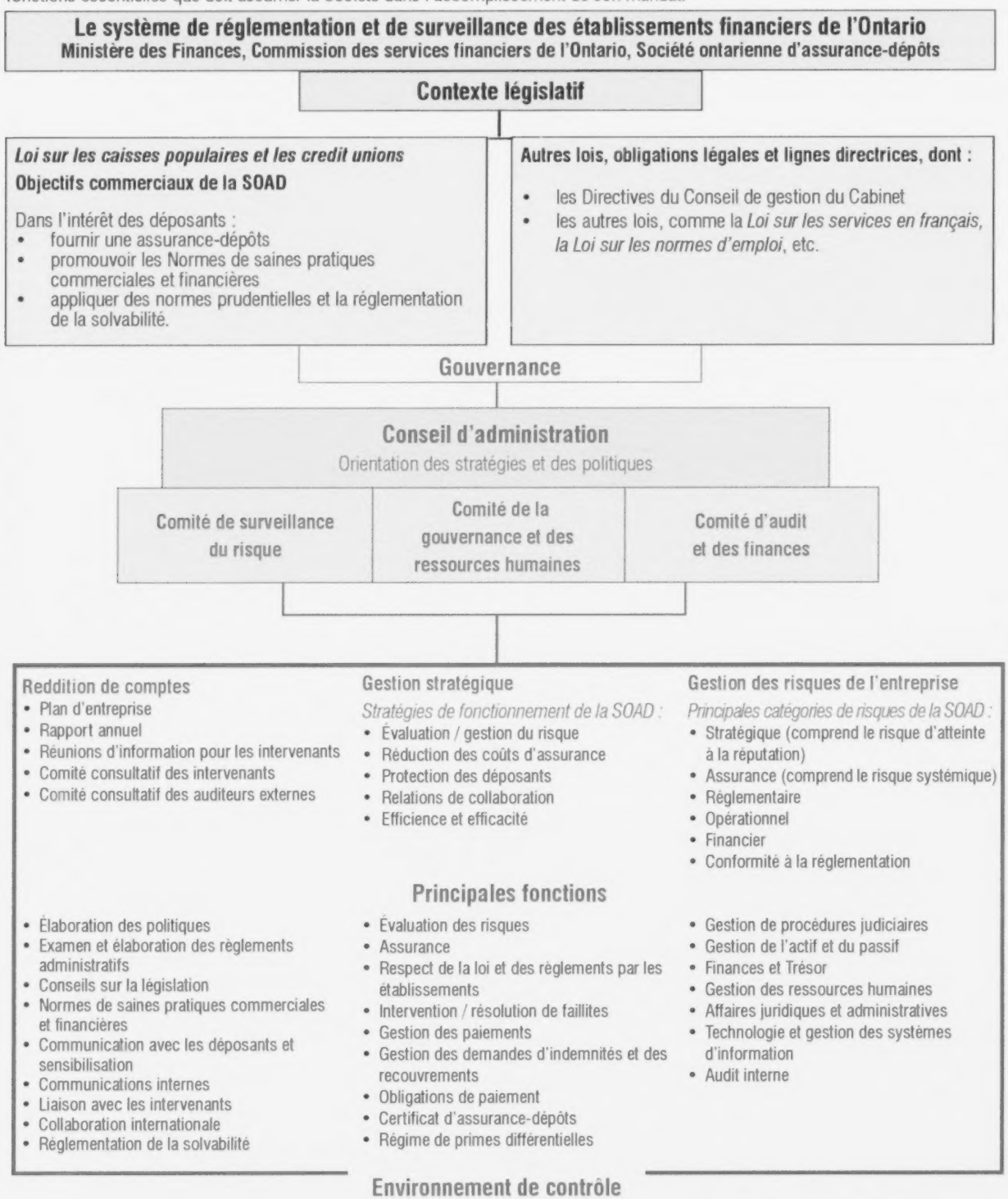

Commentaires et analyses de la direction

Aperçu du secteur

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) protège tous les dépôts admissibles détenus dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'assurance-dépôts fait partie d'un vaste programme de protection offert à toutes les caisses populaires et credit unions de l'Ontario et est soutenue par une loi provinciale. La SOAD assure la plupart des dépôts, jusqu'à concurrence de 100 000 $, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité et aux limites de la couverture maximale. Les dépôts détenus dans des régimes enregistrés d'épargne sont assurés intégralement, sans plafond. Pour obtenir plus de détails sur la couverture de base offerte aux déposants admissibles, veuillez consulter le site Web de la SOAD à l'adresse **www.soad.com.**

TOTAL PONDÉRÉ DES DÉPÔTS ASSURÉS ET TOTAL DES DÉPÔTS

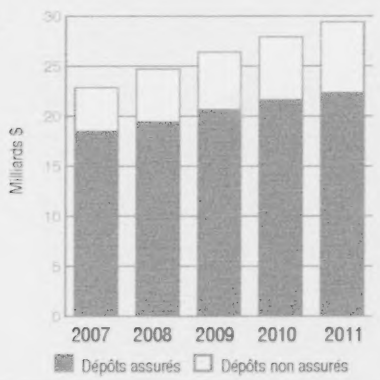

La SOAD remplit son mandat dans un monde dynamique et complexe. Le secteur des caisses populaires et des credit unions demeure bien capitalisé, à proportion de 7,2 % de son actif en moyenne. Ce recul par rapport à 2010 (alors que la proportion s'établissait à 7,5 %), s'explique par les changements comptables découlant du passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui ont pris effet le 1er janvier 2011. Plus particulièrement, le traitement comptable des titrisations hypothécaires et des régimes d'avantages sociaux des employés a eu les plus grandes répercussions à la baisse sur le capital global du secteur, estimées à 22 points de base.

La Société surveille en permanence l'économie, le rendement des établissements assurés et l'évolution du contexte législatif et réglementaire. En 2011, l'économie de l'Ontario s'est quelque peu redressée. En effet, une légère hausse des exportations et une amélioration des niveaux d'emploi ont été observées.

La Banque du Canada continue d'appliquer sa politique de faibles taux d'intérêt. On s'attend à ce qu'elle reporte toute hausse pendant encore un certain temps en fonction de deux facteurs : le succès des politiques économiques américaines visant à stimuler la croissance et les turbulences économiques qui persistent en Europe. Au cours du dernier exercice, l'incidence des faibles taux d'intérêt sur les revenus est évaluée à 25 millions de dollars, surtout en raison du modeste rendement des prêts hypothécaires.

ACTIF ET CAPITAL RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ONTARIO

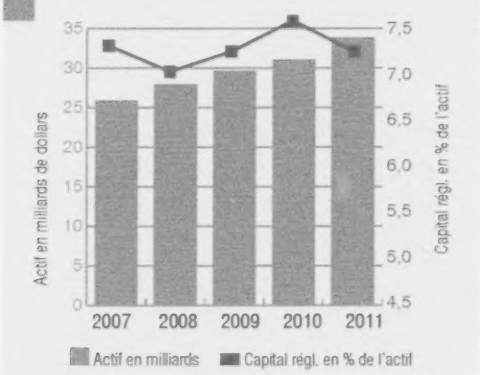

En revanche, le secteur du logement a progressé et continue de tirer profit des faibles taux d'intérêt. Les prix et les ventes de ce secteur demeurent sains, malgré la hausse de la dette non garantie des ménages. La Banque du Canada a émis des avertissements concernant les dangers d'assumer un niveau de dette élevé, car la hausse éventuelle des taux d'intérêt entraînera l'augmentation des mensualités que les emprunteurs n'auront pas nécessairement la capacité de rembourser. Les défauts de paiements potentiels pourraient avoir un effet négatif sur le secteur. Même si l'économie a

DIVISION DE LA GESTION DES RISQUES, DIRECTION RÉGIONALE
(de gauche à droite) : Tony D'Errico, Adrienne Barber, Guy Hubert, Bob Edmison, Brian Mullan; *absent* : John Hutton

montré des signes d'amélioration en 2011, la reprise et la croissance économique devraient évoluer au ralenti en Ontario pendant un certain temps, parallèlement au repli observé aux États-Unis.

PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS ASSURÉS DE LA SOAD, EN BREF...		
	2011	2010
Nombre d'établissements	**152**	167
Actif total (en milliards)	**33,8 $**	31,0 $
Total des dépôts (en milliards)	**29,4 $**	27,9 $
Dépôts assurés (en milliards)	**22,3 $**	21,5 $
Dépôts assurés en pourcentage du total des dépôts	**76 %**	77 %
Ratio du capital réglementaire (sur la base du levier)	**7,20 %**	7,52 %
Qualité de l'actif (coûts liés aux prêts en % de l'actif moyen)	**0,11 %**	0,15 %
Rendement (revenu net en % de l'actif moyen)	**0,51 %**	0,48 %

Aperçu des caisses populaires et credit unions de l'Ontario

En 2011, la tendance de consolidation à long terme s'est poursuivie. Le nombre d'établissements membres en activité a baissé de 15, pour se fixer à 152 au total, à la suite de fusions ou de liquidations. Les petits établissements continuent de fusionner avec les plus grands pour constituer des caisses plus vigoureuses, ce qui réduit le risque auquel est exposé le secteur. Aujourd'hui, environ 50 % de l'actif du mouvement de l'Ontario est détenu par les 8 plus grands établissements assurés, tandis que les 68 établissements les plus modestes en possèdent 5 %. Cette répartition de l'actif donne toujours lieu

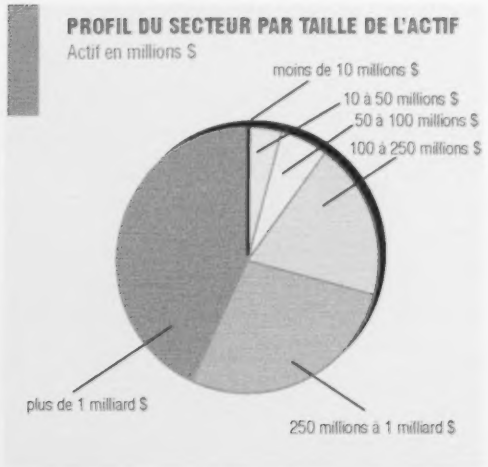

à une dynamique intéressante et complexe dans le secteur. On prévoit que la consolidation s'accentuera à mesure que les établissements chercheront à prendre de l'expansion et à protéger l'actif de leurs sociétaires.

La croissance de l'actif et des dépôts au bilan a augmenté, totalisant 8,8 % sur douze mois pour atteindre 34 milliards de dollars. Les prêts commerciaux sont demeurés relativement vigoureux, dégageant une hausse de 8 % (contre 6 % en 2010 et 8 % en 2009). De leur côté, les prêts hypothécaires résidentiels ont crû de 15 % (contre 6 % en 2010); la croissance des prêts hypothécaires provient à 50 % du changement à leur traitement comptable découlant du passage aux IFRS.

Pour ce qui est des prêts personnels, ils ont connu une croissance négligeable en 2011 (par rapport à un repli de 3 % en 2010), ce qui s'est traduit par le déclin prolongé des prêts personnels exprimés en pourcentage des prêts totaux.

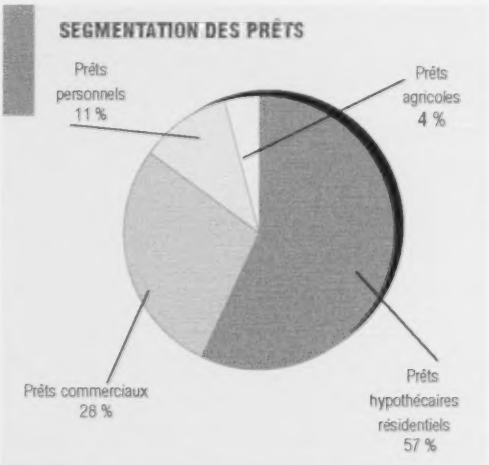

DIVISION DE LA GESTION DES RISQUES,
DIRECTION DES EXAMENS *(de gauche à droite) :*
assis : Roman Sochaniwsky, Shivdeep Singh, Guy Hubert, Alana McLeary, Marg Madari; *debout :* Robin Bell, James Stephenson

Tout au long de l'exercice, le risque de crédit global du secteur, mesuré d'après l'ensemble des coûts liés aux prêts et les prêts en souffrance, a diminué en raison des meilleures conditions économiques et du marché. Malgré ce modeste progrès, le ratio de couverture (provisions pour prêts exprimées en pourcentage des prêts douteux) a légèrement diminué pour s'établir à 41 %, alors qu'il était de 46 % en 2010. Le montant brut des prêts en souffrance depuis plus de 30 jours a baissé à 116 points de base du total des prêts, contre 141 points en 2010, même si ce résultat demeure de beaucoup supérieur aux niveaux historiques. Le coût des prêts a également reculé à 11 points de base, comparativement à 15 points en 2010. D'un autre côté, les prêts commerciaux en souffrance ou douteux demeurent préoccupants bien qu'une amélioration marquée ait été observée en 2011. Pour leur part, les prêts commerciaux douteux ont diminué, terminant l'exercice à 256 points de base, contre 297 points en 2010.

PRÊTS COMMERCIAUX

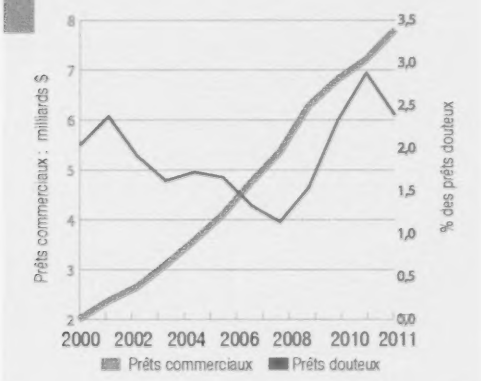

À la fin de 2011, l'encaisse avait très faiblement diminué, clôturant à 13,7 %, comparativement à 14,3 % en 2010. Le capital global a reculé à 7,2 % de l'actif (contre 7,5 % en 2010), dont plus de 4 % représentaient des résultats non distribués. Tous les établissements assurés sauf un possédaient le capital minimum prescrit par la Loi.

En 2011, la rentabilité a progressé, atteignant 51 points de base, contre 48 points en 2010. En dépit de cette amélioration, un certain nombre d'établissements ont enregistré des pertes d'exploitation pendant l'exercice. La SOAD les surveille étroitement afin que les problèmes à l'origine des pertes soient résolus et que les sociétaires injectent suffisamment de capital pour soutenir leur viabilité.

BÉNÉFICES DU SECTEUR DE L'ONTARIO
En date du 6 février 2012

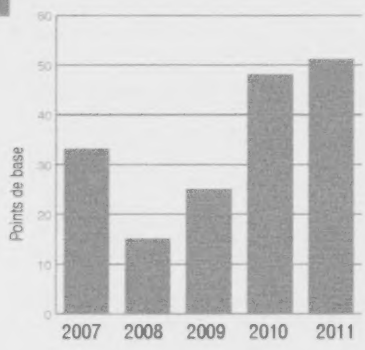

Selon les résultats de notre programme d'inspection sur place, le respect des normes de saines pratiques commerciales et financières s'est légèrement dégradé en 2011. À la fin de l'exercice, 83 % des établissements assurés (sur la base de l'actif) étaient en entière conformité avec l'ensemble des normes, contre 84 % en 2010. La non-conformité à ces normes est surtout attribuable à des lacunes en matière de gestion du risque de crédit.

Le régime de primes différentielles (RPD) de la SOAD est fondé sur le profil de risque global des établissements, et fait appel à des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour cinq composantes clés : le capital, la qualité de l'actif, la conformité aux normes de saines pratiques commerciales et financières, les bénéfices et le risque de taux d'intérêt.

En 2010, le gouvernement a approuvé une hausse des taux de primes de 15 % pour tous les établissements dont l'exercice commençait le ou après le 1er janvier 2011. Cette hausse s'est traduite par l'augmentation du taux de prime moyen à 1,14 $. Comme l'indique le tableau ci-dessous, on observait une légère amélioration des cotations globales du RPD à la fin de 2011.

RÉSUMÉ DE LA PRIME ANNUELLE SELON LE NIVEAU DE RISQUE
(en pourcentage de l'actif total)

Catégorie de prime ($ par 1 000 $)	Niveau de risque	2011	2010	2009	2008	2007
1,00	Faible	53 %	47 %	26 %	32 %	42 %
1,15	Faible +	34 %	34 %	53 %	56 %	46 %
1,40	Modéré	10 %	10 %	16 %	9 %	10 %
1,75	Élevé	2 %	8 %	3 %	1 %	2 %
3,00	Élevé +	1 %	1 %	2 %	2 %	0 %

Aux prises avec un marché concurrentiel où les taux d'intérêt restent faibles, le secteur ontarien des caisses populaires et credit unions a connu de nouveaux regroupements tout en se développant pour élargir ses services aux sociétaires et aux collectivités de toute la province. Bien que la faible rentabilité de certains établissements assurés continue de susciter des inquiétudes au sujet de leur viabilité future, le secteur demeure relativement stable et joue un rôle de plus en plus important sur la scène financière et économique de l'Ontario, et fournit des solutions bancaires de rechange efficaces aux Ontariens.

DIVISION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES
(de gauche à droite)
Rangée avant : Richard White, Richard Dale, Louise Hamilton
Rangée arrière : Sébastien Daniels, Steve Kokaliaris, Suzanne Tucker, Brigitte Elie

Évolution du contexte législatif et réglementaire

Les modifications à la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* et aux règlements afférents sont entrées en vigueur le 1er octobre 2009. Le nouveau cadre de réglementation confère aux caisses populaires et credit unions des pouvoirs plus étendus qui leur permettront de mieux soutenir la concurrence des marchés des services financiers. De plus, le rôle, les responsabilités et les pouvoirs de la SOAD ont été élargis pour inclure la réglementation de la solvabilité, et donner plus généralement à la Société les moyens de mieux protéger les déposants et les sociétaires et de contribuer à la stabilité du mouvement.

En 2011, la SOAD a reçu sept demandes relatives à l'acquisition et à la vente d'actif, deux demandes concernant l'investissement dans une autre caisse populaire et une relative à la création d'une filiale. La SOAD a de plus émis quatre ordonnances de Supervision et deux ordonnances d'Administration.

Pour de plus amples renseignements sur les pouvoirs et les activités de réglementation de la SOAD, notamment les critères, les guides et les normes de services afférents, veuillez consulter le site Web **www.soad.com.**

Examen des résultats financiers pour 2011

Passage au régime des Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 1er janvier 2011, la SOAD a adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La Société a dressé son premier jeu d'états financiers conformes aux IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, des états financiers comparatifs conformes aux IFRS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et un bilan d'ouverture ajusté au 1er janvier 2010.

Les informations et valeurs fournies en IFRS ont été préparées à l'aide des normes et des interprétations en vigueur au 31 décembre 2011. La norme comptable internationale 27 (IAS 27) visant la présentation des états financiers consolidés constitue l'un des changements les plus importants dans les conventions comptables touchant la SOAD. Selon les PCGR du Canada, en qualité de liquidatrice d'établissements en liquidation, la SOAD avait l'obligation de consolider ceux qui se qualifiaient à titre d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Or, dans le cadre des IFRS, le concept d'EDDV n'existe pas. Après évaluation des critères comme le contrôle, conformément à IAS 27, la direction a conclu que la SOAD ne tire aucun avantage découlant de ses activités de supervision, d'administration et de liquidation des établissements éprouvant des difficultés financières. Par conséquent, elle n'était pas tenue de consolider les établissements en liquidation à l'exercice 2011. La pleine incidence du basculement aux IFRS et du rapprochement connexe sur la position financière et les résultats d'exploitation de la SOAD est reflétée dans la Note 16 des Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2011.

Cette section présente un examen de quelques composantes importantes des états financiers de la Société préparés conformément aux IFRS et à la norme IFRS 1, Première application des normes internationales de présentation de l'information financière.

Points saillants de l'exercice 2011

- Le revenu de primes pour l'année a grimpé de 3,1 millions de dollars, ou 15 %, pour s'établir à 24,3 millions de dollars. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des taux de primes pour les établissements dont l'exercice commençait le ou après le 1er janvier 2011.
- Le total des frais d'exploitation, déduction faite des recouvrements, s'établissait à 6,7 millions de dollars contre 7,1 millions de dollars en 2010. Malgré la hausse marquée des sommes recouvrées provenant des droits imputés aux successions liquidées dans le cadre des activités de recouvrement de prêts, on observe cette baisse qui s'explique principalement de deux façons : a) les honoraires juridiques accrus ayant été engagés pour ces activités; et b) les investissements supérieurs dans notre personnel et dans la technologie.
- Les provisions pour pertes d'assurance ont été ajustées par des recouvrements et par l'augmentation des pertes antérieures à l'exercice ce qui s'est traduit par une incidence nette de 0,1 million de dollars en recouvrements comparativement à la provision de 1,5 million de dollars en 2010. Il n'y a eu aucune augmentation de la provision pour perte générale.
- La contribution nette au Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) en 2011 s'est élevée à 18,7 millions de dollars, augmentant ainsi le solde du FRAD à 113,2 millions de dollars au 31 décembre 2011. Le fonds représente 51 points de base des dépôts assurés, une amélioration de 7 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation du revenu de primes et l'absence de provision pour perte nette à l'exercice.

Sommaire de l'état consolidé de la situation financière

L'actif total s'est accru de 20 millions de dollars, soit 18 % depuis 2010, pour s'établir à 128,0 millions de dollars au 31 décembre 2011. La croissance de l'actif total est largement attribuable à l'augmentation des placements de 24 millions de dollars ou 36 %, et compensée par la réduction des avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts de 6 millions de dollars ou 18 %.

Placements

Le portefeuille de la SOAD constitue la principale source de fonds dont elle dispose pour régler les demandes d'indemnisation faites par les déposants des établissements assurés. La politique de placement de la Société est formulée de telle sorte que celle-ci ait facilement accès aux ressources nécessaires pour verser

les dépôts assurés lorsque la situation le justifie. Nous visons principalement à atteindre l'équilibre approprié entre la liquidité, la sécurité et le rendement des placements ainsi que leur conformité aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du Règlement 237/09 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*. C'est l'Office ontarien de financement qui est chargé d'investir et de gérer le portefeuille de placements de la Société conformément à un contrat de gestion.

Au 31 décembre 2011, les placements de la SOAD présentaient un rendement moyen pondéré à l'échéance de 0,85% (contre 1,07 % à l'exercice 2010) et un nombre moyen pondéré de 62 jours jusqu'à l'échéance (contre 70 jours à l'exercice 2010). L'incidence des risques liés au marché, au crédit et aux taux d'intérêt sur la Société est infime étant donné la nature prudente du portefeuille et la courte durée des placements le composant.

En novembre 2011, la SOAD a souscrit les actions de catégorie B de la coopérative CUCO que 13 établissements mis en liquidation détenaient au coût de détention de 393 000 $ en vue de faciliter la réduction progressive ordonnée des activités de ces établissements. Tous les placements sont classés comme étant disponibles à la vente. Ils sont mesurés à leur juste valeur à la fin de la période de référence et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou vendus.

Avances recouvrables d'assurance-dépôts

Conformément à la Loi, la SOAD doit régler les demandes d'indemnisation des déposants à la hauteur des limites prescrites par la Loi lorsqu'un établissement assuré n'est plus en mesure de satisfaire à ses obligations envers les déposants. Les provisions pour pertes sont évaluées en fonction des coûts nets imputés au fonds d'assurance de la SOAD après la réalisation prévue de l'actif et d'autres recouvrements concernant l'établissement en faillite. Lorsque les fonds avancés à l'égard de demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts surpassent la provision pour perte estimative à la fin de la période de référence, le solde est inscrit comme une avance recouvrable au titre de l'assurance-dépôts dans l'État de la situation financière.

La SOAD a recouvré un total net de 5 millions de dollars en 2011 et ainsi réduit le solde de l'avance recouvrable à 27 millions de dollars (comparativement à 33 millions de dollars en 2010).

Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts

La charge à payer pour les demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts représente le montant des pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'État de la situation financière. Le total comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Au 31 décembre 2011, le total des charges à payer s'élevait à 5,3 millions de dollars, dont 5 millions de dollars représentaient la charge à payer générale pour pertes. La charge à payer générale, qui demeure inchangée par rapport à celle de 2010, est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements assurés.

Fonds de réserve d'assurance-dépôts (le « fonds »)

La SOAD est responsable de la fourniture d'assurance contre la perte totale ou partielle des fonds déposés auprès des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'un des principaux mécanismes utilisés pour veiller à la protection des dépôts est le maintien d'un fonds de réserve d'assurance-dépôts (le « fonds »). Pour que le fonds puisse couvrir les risques d'assurance, la SOAD évalue sur une base régulière s'il est suffisamment provisionné et si les liquidités sont adéquates. De concert avec un cabinet-conseil en actuariat, la SOAD a conçu un modèle perfectionné pour déterminer le niveau convenable du fonds, en s'appuyant sur un certain nombre de principes, d'hypothèses et d'autres facteurs, notamment les critères suivants : profil de risque des établissements assurés, conditions économiques, revenus de primes, taux d'intérêt, historique des pertes, migration du risque et croissance du secteur. Les hypothèses et autres facteurs utilisés dans ce modèle sont régulièrement mis à jour pour tenir compte des changements au sein de l'environnement de la SOAD.

Afin de déterminer la capacité du fonds à résister aux pertes d'assurance, la SOAD a appliqué un niveau de confiance de 95 %. Autrement dit, il y a 95 % de chances que le fonds puisse couvrir les pertes potentielles prévues dans le modèle au cours du prochain cycle de 20 ans, sans être en position de déficit. Selon ces hypothèses et ces paramètres, la SOAD a fixé une cible pour le fonds de 56 à 68 points de base des dépôts assurés. Le fonds se trouve sous le seuil minimal des 56 pdb depuis un certain temps et la SOAD suit cette tendance négative de très près. Par conséquent, elle a déterminé les mesures à prendre pour le renflouer à la hauteur de la cible minimale. Parmi les mesures qui sont mises en œuvre, soulignons la gestion du risque rigoureuse, des programmes de réglementation visant la réduction des pertes futures, des actions proactives pour recouvrer les anciennes pertes d'assurance et la hausse des taux de primes pour générer des revenus supérieurs. On prévoit que le fonds reviendra au seuil minimal d'ici 2013 si les hypothèses sont probantes et les circonstances favorables.

Exercice terminé le 31 décembre 2011 (en milliers $ sauf indication contraire)	**Résultat réel 2011**	**Résultat réel 2010**	**Résultat réel 2009**	**Variation par rapport à 2010**		**Projeté 2011**
	$	$	$	$	%	$
FRAD	**113 204**	94 553	81 493	18 651	19,7 %	107 708
% des dépôts assurés du secteur	**0,51 %**	0,44 %	0,40 %	0,07 %	15,9 %	0,48 %
Dépôts assurés du secteur estimés *(en milliards $)*	**22,3**	21,5	20,6	0,8	3,7 %	22,7

Au 31 décembre 2011, le fonds s'établissait à 113,2 millions de dollars, en hausse de 18,7 millions de dollars ou de 19,7 % par rapport aux 94,6 millions de dollars enregistrés à la même date l'an dernier. Le fonds représentait 51 points de base des dépôts assurés, une amélioration de 7 points de base par rapport à l'exercice précédent. La croissance du fonds provenait principalement de la hausse du revenu des primes à la suite d'une augmentation des taux des primes et des recouvrements d'anciennes pertes d'assurance. À l'exercice 2011, le revenu total s'est élevé à 25,2 millions de dollars. Après déduction faite des frais d'exploitation nets de 6,7 millions de dollars et l'ajout du recouvrement de pertes d'assurance net de 0,1 million de dollars, le revenu net pour l'exercice s'est établi à 18,7 millions de dollars.

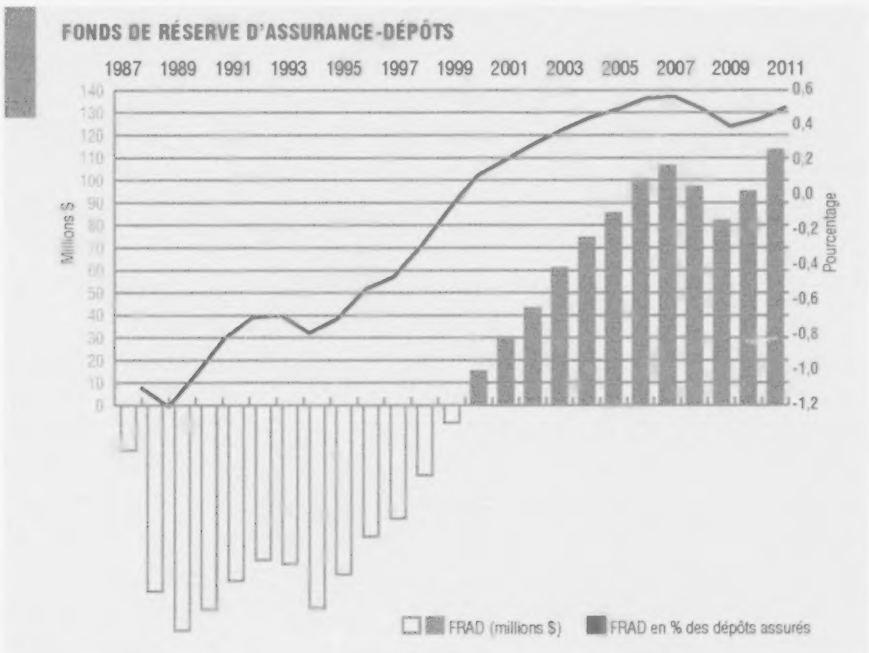

Examen de l'état consolidé des résultats et de l'évolution du Fonds

Revenu de primes

Exercice terminé le 31 décembre 2011 (en milliers $ sauf indication contraire)	Résultat réel 2011	Résultat réel 2010	Résultat réel 2009	Variation par rapport à 2010		Projeté 2011
	$	$	$	$	%	$
Revenu de primes	24 342	21 196	19 947	3 146	14,8 %	25 300
Taux moyen de primes par millier de $ de dépôts assurés	1,14 $	1,03 $	1,03 $	0,11 $	10,7 %	1,18 $

À la fin de 2010, le FRAD atteignait le fond du baril à 44 points de base. Le conseil d'administration de la SOAD, de concert avec le ministère des Finances, ont par conséquent approuvé une hausse des taux de primes qui prenait effet le 1er janvier 2011 afin de renflouer le fonds pour qu'il se rétablisse à la fourchette établie, soit entre 56 et 68 points de base, le plus rapidement possible.

À l'exercice 2011, le revenu de primes a grimpé de 3,1 millions de dollars, ou 15 %, pour s'établir à 24,3 millions de dollars. Cette augmentation est surtout attribuable à la révision du taux de primes différentielles en vigueur pour les institutions financières dont l'exercice clôturait le ou après le 31 décembre 2010. Le taux de primes moyen en 2011 a été de 1,14 $ par millier de dollars de dépôts assurés, contre 1,03 $ en 2010.

Les taux de primes différentielles en vigueur en 2011 étaient d'environ 15 % supérieurs à ceux qui avaient effet pour les cinq catégories de prime existantes à l'exercice précédent. Les primes sont fondées sur le montant total des dépôts assurés détenus par les établissements assurés à la fin de leur exercice, et sont calculées conformément au système de classification des risques du régime de primes différentielles, défini par la réglementation.

Catégorie de prime	1	2	3	4	5
Niveau de risque	Faible	Faible +	Modéré	Élevé	Élevé +
Taux de prime	1,00 $	1,15 $	1,40 $	1,75 $	3,00 $

Provision pour pertes d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 2011 (en milliers $ sauf indication contraire)	Résultat réel 2011	Résultat réel 2010	Résultat réel 2009	Variation par rapport à 2010		Projeté 2011
	$	$	$	$	%	$
Provision pour pertes d'assurance	4 350	1 550	29 322	2 800	181 %	5 000
Moins : Recouvrement de la provision précédente des pertes	(4 447)	(44)	-	-4 403	-10 007 %	-
Provision nette (recouvrement) pour pertes d'assurance	(97)	1 506	29 322	-1 603	-106 %	5 000

La provision pour pertes d'assurance correspond à la meilleure estimation de la Société quant aux pertes qu'elle aura vraisemblablement engagées au 31 décembre 2011. Elle comporte tant une provision pour perte spécifique que générale pour perte d'assurance. En 2011, cinq nouveaux établissements ont été mis en liquidation. À la fin de l'exercice, la SOAD gérait un total de 25 établissements en liquidation (contre 20 à l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2011, la SOAD comptabilisait des provisions spécifiques de 4,35 millions de dollars concernant trois établissements en liquidation et des recouvrements de 4,45 millions de dollars concernant des pertes d'assurance antérieures à l'exercice, pour un recouvrement net de 0,1 million de dollars. La charge à payer générale pour pertes d'assurance est demeurée la même en 2011, ce qui traduit un sentiment généralisé de confiance dans la stabilité des conditions du mouvement des caisses populaires et credit unions.

Frais d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre 2011 (en milliers $ sauf indication contraire)	Résultat réel 2011	Résultat réel 2010	Résultat réel 2009	Variation par rapport à 2010		Projeté 2011
	$	$	$	$	%	$
Frais d'exploitation bruts	8 779	7 537	7 045	1 242	16,5 %	8 995
Recouvrement des frais d'exploitation	(2 126)	(391)	(400)	-1 735	-443,7 %	(599)
Frais d'exploitation nets	6 653	7 146	6 645	-493	-6,9 %	8 396

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, les frais d'exploitation nets totalisaient 6,7 millions de dollars comparativement à 7,1 millions à l'exercice précédent, c'est-à-dire une diminution nette de 0,4 million de dollars. Le salaire et les avantages sociaux du personnel constituent la majeure partie des frais d'exploitation de la SOAD, soit 68 % du total de ces frais bruts. En 2011, la Société a accru l'efficacité de son processus d'examen en augmentant le nombre de personnes y étant affectées. Elle visait ainsi à réduire sa dépendance des tiers et à créer une équipe d'examinateurs plus solide pour mieux traiter les risques d'assurance. Les autres dépenses importantes de la SOAD sont les suivantes : frais de location (6 %), examens effectués par des tiers (5 %) et honoraires juridiques (4 %). Sont déduits des frais d'exploitation, le recouvrement des coûts principalement liés aux services de liquidation fournis aux successions administrées par des établissements en liquidation et les frais d'Administration et de Supervision imputés aux établissements.

Plan stratégique de la SOAD de 2012 à 2014

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

MISSION DE LA SOAD

Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur

VISION DE LA SOAD

Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS

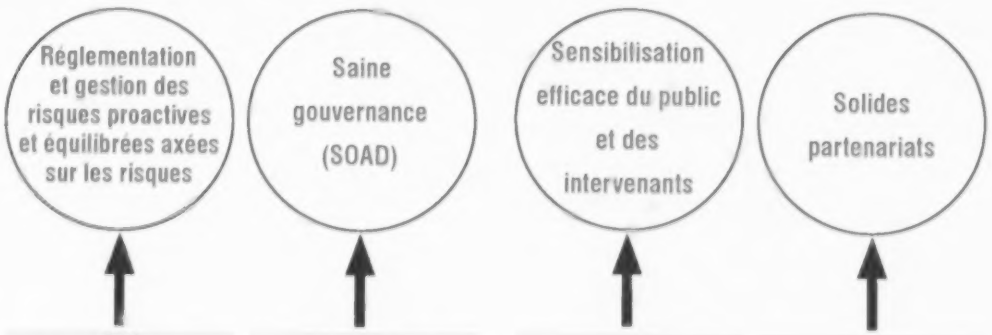

IMPORTANTES INITIATIVES ET PRIORITÉS

Réglementation et gestion des risques proactives et équilibrées axées sur les risques	Saine gouvernance (SOAD)	Sensibilisation efficace du public et des intervenants	Solides partenariats
GRE Compétences des administrateurs Prêts commerciaux Examens Information financière et analyse Assurance de cautionnement	Surpasser les cibles du fonds Attirer/fidéliser le personnel compétent	Webinaires éducatifs Notes d'orientation Rapprochement par le site Web	Stratégies complémentaires - Central 1 - Fédérations

STRATÉGIES FACILITATRICES

- Mise en œuvre de la stratégie de segmentation – caisses populaires de grande, moyenne et petite taille
- Renforcer la capacité opérationnelle – personnel, ressources, technologie
- Inculquer la culture réglementaire
- Améliorer le rendement des établissements et du secteur

Gestion des risques de la SOAD

La SOAD gère ses risques en fonction de son cadre de Gestion des risques d'entreprise (GRE) – un ensemble bien défini de politiques et de pratiques de gestion des risques, y compris un appétit pour les risques bien définis, approuvées par le conseil d'administration qui font que le conseil, le comité de surveillance du risque du conseil et la direction comprennent bien les risques auxquels la SOAD s'expose et gèrent ceux-ci en conséquence. Le cadre de GRE est examiné en détail chaque année, et constitue l'un des paramètres fondamentaux de l'élaboration annuelle du plan d'entreprise et du budget opérationnels de la SOAD.

Aperçu de l'évaluation des risques importants auxquels s'expose la SOAD

Description des risques	Niveau de risques	Tendance des risques
RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE-DÉPÔTS — *RISQUE DE PERTE POUR LA SOAD RÉSULTANT DES FACTEURS SUIVANTS :*		
Évaluation du risque / Risque lié à un défaut de surveillance : **Risque que la SOAD ne détecte pas rapidement ou systématiquement les établissements assurés présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.**	MODÉRÉ	—
Gestion du risque / Risque lié à un manque d'intervention : **Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent lorsqu'un établissement assuré présente un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.**	MODÉRÉ	—
Risque lié à la gestion en cas de faillites / pertes : **Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour gérer les établissements assurés sous administration ou en liquidation, accroissant ainsi les pertes financières.**	FAIBLE	—
Incapacité de l'assurance de couvrir les pertes découlant de fraudes : **Risque qu'une fraude importante dans un établissement expose ses membres et le FRAD à des pertes.**	ÉLEVÉ	—
Risque lié à la conjoncture : **Risque pour la SOAD que les établissements assurés subissent des répercussions défavorables découlant de facteurs économiques régionaux, provinciaux et nationaux.**	MODÉRÉ	—
RISQUES D'ENTREPRISE DE LA SOAD		
Risques stratégiques : **Risques de perte résultant d'un manquement du cadre réglementaire global et des stratégies de la SOAD, qui ne lui permettent donc pas de bien réagir aux risques importants ou nouveaux, notamment :** •Risques politiques •Risque lié à l'orientation stratégique •Risques liés au cadre de réglementation, à la législation et aux politiques gouvernementales •Risque d'atteinte à la réputation •Risque de communications	FAIBLE	—
Risques de réglementation : **Risques liés à la non-conformité des établissements assurés, ce qui pourrait nuire aux déposants, aux membres et aux sociétaires, notamment :** •Risque lié aux normes prudentielles •Risque de non-conformité	FAIBLE	—
Risques financiers : **Risques de perte résultant d'une mauvaise gestion de l'actif et du passif de la SOAD, notamment :** •Risque d'insuffisance du Fonds de réserve de l'assurance-dépôts •Risque de liquidité •Risque de placements et du marché •Risque de contrôles internes	FAIBLE /MODÉRÉ	—
Risques opérationnels : **Risques de perte résultant de processus ou de systèmes internes insuffisants ou inefficaces, ou encore d'employés ou autres intervenants incompétents, ou bien de facteurs externes, notamment :** •Risque de suspension des activités •Risques de défaillance des technologies •Risque lié aux ressources humaines	FAIBLE /MODÉRÉ	—
Risques liés à la non-conformité : **Risques de perte résultant du non-respect des lois et lignes directrices applicables, notamment :** •Risque de non-respect de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* •Risque de non-respect des lignes directrices du Conseil de gestion •Risque de non-application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* •Risque lié aux lois régissant les ressources humaines •Risques de non-application des autres textes législatifs pertinents	FAIBLE	—

Aperçu de la fiche de rendement équilibré 2011 - 2014

▲ Progrès prévu conforme à l'échéancier et au budget
▼ Problèmes en matière de temps à courir avant la finalisation ou écarts budgétaires
► En cours ou reporté

Mission de la SOAD : *Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions*

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS DE 2011	INITIATIVES CLÉS PLANIFIÉES POUR 2012-2014	INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT
RÉGLEMENTATION ET GESTION DES RISQUES PROACTIVES ET ÉQUILIBRÉES AXÉES SUR LES RISQUES La SOAD doit toujours être à l'affût d'indicateurs de risques et de l'émergence de nouveaux risques, afin de gérer sans tarder tout risque d'assurance. La Société met tout en œuvre pour consolider sa capacité à évaluer et à gérer les risques et les pertes ainsi que son rôle de réglementation.	**Évaluation des risques et de la conformité à la réglementation**		
	• Mise en œuvre du système révisé de dépôt électronique ▲ • Établissements à haut risque ou non conformes identifiés dans les 30 jours suivant le signalement ou l'examen ▲ • GRE lancée pour les établissements de grande taille ▲ • Règlements administratifs n[os] 5 et 6 approuvés et mis en œuvre ▲ • Capacité interne d'inspection accrue ▲	• Amélioration du processus d'élaboration des profils d'évaluation des risques • Amélioration des systèmes de signes précurseurs • Solidification de la capacité interne d'inspection • GRE pour tous les établissements assurés • Normes de compétences des administrateurs publiées	• Respect de la réglementation et des normes de saines pratiques commerciales et financières • Identification en temps opportun des établissements non conformes et à haut risque
	Gestion des risques		
	• Tous les établissements qui remplissent des critères définis sont placés dans le programme approprié ▲ • Amélioration de la cote de risque des établissements faisant partie de programmes ▲	• Assignation des établissements à haut risque aux programmes appropriés • Révision des critères de supervision et d'administration	• Tous les établissements sont dirigés vers des programmes appropriés, fondés sur les résultats des profils de risque • Amélioration des profils de risque des établissements sous supervision
	Règlement des faillites		
	• Mise en place de stratégies de règlement des faillites ▲ • Préservation de la confiance du public ▲ • Minimisation des pertes ▲	• Utilisation de stratégies pertinentes de règlement des faillites • Continuité des services aux sociétaires et déposants • Atténuation des pertes du FRAD	• Établissements dirigés vers des programmes appropriés, selon les critères définis • Préservation de la confiance du public • Minimisation des pertes
	Remboursements : déposants et liquidations		
	• Remboursements aux déposants dans les délais prescrits ▲ • Maximisation des recouvrements ►	• Remboursements aux déposants dans les délais prescrits • Finalisation exacte et en temps opportun des liquidations • Maximisation des recouvrements par l'entremise de procédures judiciaires	• Déposants payés dans les 30 jours • Recouvrements maximisés • Préservation de la confiance du public

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS DE 2011	INITIATIVES CLÉS PLANIFIÉES POUR 2012-2014	INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT
	Mesures réglementaires		
	• Publication de lignes directrices ▲ • Émission d'ordonnances et approbations au besoin ▲ • Respect des normes de service ▲ • Webinaires pour la haute direction et les administrateurs des établissements assurés ▲	• Mise en œuvre des lignes directrices concernant les compétences des administrateurs • Production ou mise à jour des guides d'autoévaluation, du manuel d'examen et des guides de processus • Publication de lignes directrices et de notes d'orientation • Émission d'ordonnances au besoin • Webinaires pour la haute direction et les administrateurs des établissements assurés	• Gouvernance efficace • Compréhension et conformité accrues • Application uniforme • Normes de service respectées en matière d'approbations réglementaires • Processus transparents
SAINE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE Pour continuer à mériter la confiance des intervenants et du public, la SOAD doit démontrer l'efficience et l'efficacité de sa gouvernance et de sa gestion. Pour ce faire, la SOAD fait preuve d'une saine gouvernance, gère ses risques importants (GRE) et s'assure de la disponibilité des fonds suffisants pour protéger les déposants.	**Saine gouvernance**		
	• Respect de la Loi, des directives et des politiques ▲ • Frais d'exploitation nets de 6,7 M$ ou 1,7 M$ de moins que le montant prévu ▲ • Mise en place de stratégies de RH et de TI ▲ • Mise en place du rôle d'ombudsman ▲ • Élargissement de la fonction d'audit interne ▲	• Respect de la Loi et des politiques • Respect de l'ensemble des lois et directives et des politiques de la SOAD • Frais d'exploitation nets de 8,9 M$ pour 2012 • Stratégies de RH et de TI en place • Bureau de l'ombudsman en place	• Atteinte des objectifs de la Société • Conformité aux textes législatifs, directives et politiques • Atteinte des cibles budgétaires • Consolidation du personnel interne • Mécanisme de plainte efficace
	Gestion du risque d'entreprise (GRE) efficace		
	• Mise à jour et élargissement de la GRE ▲ • Audit interne de la GRE ▲	• Mise à jour et amélioration continue de la GRE — mise en œuvre des recommandations d'audit	• Inventaire et gestion de tous les risques importants • Intégration de la GRE au plan d'affaires et au budget
	Fonds de réserve d'assurance-dépôts adéquat		
	• FRAD a atteint 113,2 M$, soit plus que la cible minimale de 107,7 M$ pour l'exercice ▲ • Conclusion d'une marge de crédit provinciale ▲ • Recommandation au ministre d'augmenter la prime a été approuvée et est entrée en vigueur en 2011 ▲	• D'ici la fin de 2012, FRAD projeté de 125 M$, soit 54 points de base des dépôts assurés • D'ici la fin de 2013, FRAD projeté de 138 M$, soit 58 points de base des dépôts assurés • D'ici la fin de 2014, FRAD projeté de 153 M$, soit 62 points de base des dépôts assurés • Révision de la structure et de la stratégie des primes	• Atteinte des cibles minimales du fonds • Liquidités suffisantes pour combler les besoins d'assurance et de dissolution • Préservation du capital et du taux de rendement des placements

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS DE 2011	INITIATIVES CLÉS PLANIFIÉES POUR 2012-2014	INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT
SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS La SOAD doit s'assurer que le public et les autres intervenants ont un accès facile à l'information sur l'assurance-dépôts ainsi qu'une compréhension claire et transparente du rôle, des normes et des actions de la SOAD.	**Site Web complet**		
	• Mise à jour continue du site Web ▲	• Mise à jour des questions et réponses à l'intention des consommateurs • Information sur l'assurance-dépôts à l'intention des consommateurs en format audio	• Transparence et accessibilité de toute l'information utile
	Ligne d'information sans frais		
	• Ligne d'information sans frais en place et très utilisée ▲	• Maintien d'un service d'assistance téléphonique bilingue	• Taux d'utilisation et temps de réponse
	Information à l'intention des consommateurs pour les points de vente		
	• Information pour les points de vente mise à jour et offerte dans tous les établissements ▲	• Révision et distribution au besoin • Élargissement du Guide de consultation rapide pour le personnel au comptoir	• Brochures d'information • Autocollants • Guides de consultation rapide
	Communications		
	• Plan de communication mis en œuvre ▲ • Réunion annuelle le 27 avril ▲ • Fréquents communiqués au secteur, perspectives sectorielles, etc. ▲ • Webinaires donnés en temps opportun sur des sujets d'actualité ▲ • Résultats de sondage positifs ▲	• Stratégie de communication continuellement mise à jour • Réunion annuelle le 19 avril • Webinaires donnés en temps opportun sur des sujets d'actualité • Diffusion d'information sur le secteur en temps opportun	• Cohérence des messages diffusés par la SOAD • Réunions annuelles et régionales efficaces • Commentaires des intervenants
SOLIDES PARTENARIATS Pour maximiser son expertise et son influence, la SOAD doit collaborer efficacement avec le gouvernement, les représentants du secteur et des intervenants, et les autres assureurs de dépôts du pays et de l'étranger.	**Alliances stratégiques**		
	• Conclusion de protocoles d'entente avec des partenaires stratégiques ▲	• Maintien des protocoles d'entente et de relations de travail efficaces	• Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD) - rétroaction
	Relations avec les intervenants		
	• Processus de consultation sur les primes, la GRE, compétences des administrateurs, etc. ▲ • Comités consultatifs ▲	• Comités consultatifs • Consultation sur tous les dossiers importants • Réunion annuelle le 19 avril • Réunions régionales au besoin	• Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD) – rétroaction • Sensibilisation à l'égard des dossiers des intervenants et soutien des initiatives de la SOAD

Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité d'audit et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-après.

Le président et chef de la direction,

Andrew (Andy) Poprawa, CA, C.Dir.

Le chef de l'administration et des finances,

James Maxwell, CRHA, FLMI

Toronto, Canada
Le 21 mars 2012

Rapport des auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (" la Société "), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, et les états des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, du résultat global, de l'évolution des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 21 mars 2012

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État de la situation financière

(en milliers de dollars)	*Notes 16*	**Au 31 décembre 2011**	Au 31 décembre 2010	Au 1er janvier 2010
ACTIFS				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**1 710 $**	1 867 $	1 313 $
Placements	5	**92 294**	68 390	85 885
Revenu de primes à recevoir		**4 002**	3 940	3 714
Charges payées d'avance et autres débiteurs		**1 002**	318	159
Total des actifs courants		**99 008**	74 515	91 071
Actifs non courants				
Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts		**27 333**	32 632	15 261
Immobilisations corporelles, montant net	7	**517**	1 416	1 238
Immobilisations incorporelles, montant net	8	**795**	-	-
Autres placements	5	**517**	-	-
Total des actifs non courants		**29 162**	34 048	16 499
Total des actifs		**128 170 $**	108 563 $	107 570 $
PASSIFS				
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer		**649 $**	646 $	693 $
Revenu de primes différé		**4 178**	3 893	3 776
Total des passifs courants		**4 827**	4 539	4 469
Passifs non courants				
Créditeurs et charges à payer		**934**	941	948
Avantages du personnel	9	**3 703**	3 206	2 773
Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	6	**5 286**	5 275	17 871
Total des passifs non courants		**9 923**	9 422	21 592
Total des passifs		**14 750 $**	13 961 $	26 061 $
CAPITAUX PROPRES				
Cumul des autres éléments du résultat global		**216 $**	49 $	16 $
Fonds de réserve d'assurance-dépôts		**113 204**	94 553	81 493
Total des capitaux propres		**113 420 $**	94 602 $	81 509 $
Total des passifs et des capitaux propres		**128 170 $**	108 563 $	107 570 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

_____ , administrateur

_____ , administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

(en milliers de dollars)	*Notes*	Exercices clos les 31 décembre, **2011**	2010
PRODUITS			
Revenus de primes	*4*	**24 342 $**	21 196 $
Revenus divers		**865**	516
		25 207	21 712
CHARGES			
Salaires et avantages du personnel		**5 975**	5 103
Charges opérationnelles		**2 804**	2 434
Recouvrement des charges opérationnelles		**(2 126)**	(391)
		6 653	7 146
Excédent des produits par rapport aux charges opérationnelles		**18 554**	14 566
(Recouvrement) provision pour pertes	*6*	**(97)**	1 506
Excédent des produits par rapport aux charges		**18 651**	13 060
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice		**94 553**	81 493
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice		**113 204 $**	94 553 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État du résultat global

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre, 2011	2010
Excédent des produits par rapport aux charges	**18 651 $**	13 060 $
Autres éléments du résultat global :		
Profits latents sur des placements disponibles à la vente	**42**	33
Profits latents sur des placements disponibles à la vente, acquis auprès d'établissements en liquidation	**125**	-
Total des autres éléments du résultat global	**167**	33
Total du résultat global	**18 818 $**	13 093 $

État du cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre, 2011	2010
Cumul des autres éléments du résultat global, au début de l'exercice	**49 $**	16 $
Vente de placements disponibles à la vente inclus dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	**(49)**	(16)
Profits latents sur des placements disponibles à la vente	**91**	49
Profits latents sur des placements disponibles à la vente, acquis auprès d'établissements en liquidation	**125**	-
Variation nette	**167**	33
Cumul des autres éléments du résultat global, à la clôture de l'exercice	**216 $**	49 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État de l'évolution des capitaux propres

(en milliers de dollars)	Profits ou pertes latents sur des placements disponibles à la vente*	Fonds de réserve d'assurance-dépôts	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2010	16 $	81 493 $	81 509 $
Total du résultat global :			
Excédent des produits par rapport aux charges		13 060	13 060
Autres éléments du résultat global			
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente	33		33
Total du résultat global	33	13 060	13 093
Solde au 31 décembre 2010	**49 $**	**94 553 $**	**94 602 $**
Solde au 1er janvier 2011	49 $	94 553 $	94 602 $
Total du résultat global :			
Excédent des produits par rapport aux charges		18 651	18 651
Autres éléments du résultat global			
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente	42		42
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente, acquis auprès d'établissements en liquidation	125		125
Total du résultat global	167	18 651	18 818
Solde au 31 décembre 2011	**216 $**	**113 204 $**	**113 420 $**

* Cumul des autres éléments du résultat global

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)	Notes	Exercices clos les 31 décembre, 2011	2010
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités opérationnelles :			
Excédent des produits par rapport aux charges		**18 651 $**	13 060 $
Ajustements :			
(Recouvrement) provision pour pertes		**(97)**	1 506
Perte sur sortie d'immobilisations corporelles		**1**	-
Profits latents sur des placements disponibles à la vente		**167**	33
Amortissement des immobilisations corporelles	7	**189**	196
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	**107**	-
		19 018	14 795
Variations des éléments suivants :			
Revenu de primes à recevoir		**(62)**	(226)
Charges payées d'avance et autres débiteurs		**(684)**	(159)
Créditeurs et charges à payer		**(4)**	(54)
Revenu de primes différé		**285**	117
Avantages du personnel		**497**	433
		32	111
Recouvrements nets (avances nettes) d'assurance-dépôts	6	**5 407**	(31 473)
		24 457	(16 567)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement :			
Intérêts reçus		**819**	494
Acquisition de placements détenus à la clôture de l'exercice		**(92 811)**	(68 390)
Produit de la vente de placements		**67 571**	85 391
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	**(95)**	(374)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	**(98)**	-
		(24 614)	17 121
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(157)**	554
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		**1 867**	1 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de l'exercice		**1 710 $**	1 867 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de la trésorerie et des placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Notes afférentes aux états financiers Exercice clos le 31 décembre 2011

1. Entité présentant l'information financière

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » et agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- fournir une assurance-dépôts aux déposants des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario;
- promouvoir la stabilité du secteur, et y contribuer;
- fournir une assurance tout en réduisant au minimum le risque de perte;
- recueillir et publier des statistiques; et
- s'acquitter des fonctions prévues par la Loi et selon les directives du ministre.

La Loi habilite la Société à exiger des établissements assurés le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. Les niveaux de prime sont établis par le règlement d'application de la Loi. Chaque année, la Société analyse la suffisance des niveaux de prime et avise le gouvernement en conséquence.

Le ministère des Finances a approuvé une marge de crédit consentie à la Société par l'Office ontarien de financement (« OOF ») de 250 millions de dollars qui devrait être reconduite le 31 décembre 2013. Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, les intérêts débiteurs sur le solde de tout titre de créance sont imputés à un taux annuel égal au coût des fonds, pour la province, des emprunts à échéance de trois mois, déterminé par l'OOF au moment de l'emprunt, majoré de 0,40 % par année.

2. Base d'établissement

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit des premiers états financiers en IFRS de la Société qui a aussi utilisé l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière. L'explication de l'incidence du passage aux IFRS sur la présentation de l'information concernant la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société se trouve à la note 16.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique sauf dans le cas des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont établis en dollars canadiens que la Société utilise comme monnaie fonctionnelle. Toute l'information financière qui y est présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier le plus proche.

(d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS oblige la direction à avoir recours à son jugement, à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des conventions comptables et sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent varier de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par les révisions.

Les principaux éléments pour lesquels la Société a porté des jugements et formulé des hypothèses se trouvent dans la note sur les provisions pour pertes (note 6) et la note sur l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées rattachées aux avantages complémentaires de retraite futurs postérieurs à l'emploi (note 9).

3. Résumé des principales méthodes comptables

Pour faciliter la compréhension de ses états financiers, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales méthodes comptables. À moins d'indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers et pour l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2010 dans le cadre du passage à ces normes.

(a) Revenus de primes

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements assurés. Les revenus de primes sont calculés sur la base des déclarations annuelles que les établissements assurés doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Les revenus de primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été gagnés.

(b) Provision pour pertes

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements assurés mis en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à l'égard de l'assurance-dépôts et des prêts aux établissements assurés sont à l'origine inscrits au coût. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions spécifiques pour pertes et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour demandes d'indemnisation est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements assurés. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements assurés selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies précédemment. Les conditions économiques futures ne sont pas prévisibles avec certitude et les pertes réelles peuvent varier, peut-être sensiblement, des estimations de la direction. Au dernier trimestre de l'exercice 2010, la direction a adopté une nouvelle méthode lui permettant d'évaluer tous les établissements qui présentent la cote de risque la plus élevée selon le système existant de cotation du risque prospectif. Dans le cadre de cette méthode, la Société utilise des itérations et diverses hypothèses importantes comme la probabilité historique de manquement (à partir du modèle du FRAD) et, dans la mesure du possible, les véritables probabilités de manquement. Le modèle permet également de catégoriser les établissements selon l'importance de leurs actifs et actualise la perte estimative dans la prochaine période de 12 mois.

Les résultats du modèle et le niveau de couverture existant sont alors pris en compte, ainsi que le jugement de la direction à l'égard des conditions de l'économie et du marché, pour arriver à déterminer le montant final de la charge à payer générale pour les demandes d'indemnisation.

(c) Avantages du personnel

(i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi auquel une entité verse des montants définis, et qui est administré par une entité distincte. L'entité cotisante n'est sous aucune obligation juridique ou implicite d'y verser des montants supplémentaires. La Société offre un régime de retraite à cotisations définies à tous ses employés permanents non contractuels. Elle leur propose aussi des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. Un actif payé d'avance a été comptabilisé pour tenir compte des employés qui n'ont pas satisfait à la période d'acquisition de deux ans. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la contribution de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque actuariel, ni risque d'investissement.

(ii) Régimes à prestations définies

La Société fournit des avantages complémentaires de retraite futurs concernant ses programmes d'assurance maladie, soins dentaires et vie, qu'elle accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures et que les avantages sont actualisés à leur valeur actuelle. Elle n'a pas mis d'actifs en réserve pour financer ces avantages. L'obligation au titre des prestations constituées est calculée annuellement par un actuaire compétent selon la méthode de répartition des unités d'avantages projetés au prorata des services. Le cumul des gains et des pertes excédant de 10 % l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice est amorti sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité.

(iii) Autres avantages à long terme

La Société a aussi des obligations à long terme concernant les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste de certains employés clés. Les régimes sont conçus pour faire en sorte que le personnel clé reste en poste pendant une période suffisamment longue pour que la Société dispose du temps nécessaire à la planification efficace de la relève. L'acceptation des avantages est volontaire; les probabilités d'acceptation sont estimées à la fin de la période de référence. Les avantages sont actualisés à leur valeur actuelle s'ils sont payables plus de 12 mois après la période de référence.

(iv) Avantages à court terme

Les obligations quant aux avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont imputées à l'exercice lorsque le service correspondant est fourni. La Société comptabilise les droits à congé annuel rémunéré et non utilisé cumulés à la fin de la période de référence comme charge à payer dans les avantages à court terme.

(d) Instruments financiers

Les placements de la SOAD sont effectués dans des instruments financiers qui ne sont pas des produits dérivés et qui sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la juste valeur et les variations à cet égard, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et sont présentées au sein des capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé ou vendu, le cumul du profit ou de la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net.

(e) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les éléments des immobilisations corporelles sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs et tout autre coût directement attribuable à leur mise en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue, notamment l'inclusion des coûts d'emprunt des actifs admissibles dont la date de début de la capitalisation est le 1er janvier 2010 ou postérieure à cette date. Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement afférent sont inscrits à l'actif comme composants de cet équipement. Si les composantes d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées au bilan comme des immobilisations corporelles distinctes.

Les profits ou les pertes résultant de sorties d'immobilisations corporelles représentent l'écart entre le produit de la sortie et la valeur comptable et ils sont comptabilisés au montant net à titre de revenus divers dans les résultats. Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues et modifiées le cas échéant à chaque clôture d'exercice.

(ii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, c'est-à-dire le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

(f) Immobilisations incorporelles

Le logiciel Web qui a été créé par le personnel de la Société aux fins de dépôt électronique des données financières par les établissements assurés est inscrit à titre d'immobilisation incorporelle. Les charges capitalisées comprennent les coûts directs d'un logiciel spécialisé et sous licence ainsi que toute dépense directement attribuable aux coûts de main-d'œuvre se rapportant à la préparation de cet outil en vue de l'utilisation envisagée. Les dépenses ultérieures ne sont uniquement inscrites à l'actif que si elles débouchent sur une augmentation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent. Les frais de développement capitalisés sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et de tout cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de 7 ans à compter de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service.

(g) Paiements de location

Les versements effectués conformément aux modalités du contrat de location simple sont comptabilisés dans l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Les avantages reçus sont comptabilisés comme partie intégrante du total net des charges locatives sur la durée du contrat de location.

(h) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui vraisemblablement s'appliqueront aux différences temporelles lorsqu'elles s'inverseront, selon les lois en vigueur ou quasi en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible, et si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et ils sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

4. Revenus de primes

(en milliers $)	2011	2010
	24 342 $	21 196 $

Les primes différentielles sont calculées, d'une part, d'après le montant total des dépôts assurés détenus par les établissements assurés à la fin de leur exercice et, d'autre part, elles sont déterminées en fonction d'un éventail de critères de risques gradés d'après un barème dont l'application produit une cote de risque. Ainsi, plus le nombre de points obtenu par un établissement est élevé, plus son taux de prime est faible. Des changements au Règlement 237/09 concernant le régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques et les taux connexes ont été approuvés en décembre 2010. Les nouveaux taux ont pris effet pour les établissements assurés dont l'exercice débutait le 1er janvier 2011 ou après cette date. Les nouveaux taux (par 1 000 $ de dépôts assurés) s'établissent comme suit :

Catégorie	Points	Nouveaux taux 2011	Taux précédents 2010
1	85	**1,00 $**	0,90 $
2	70-84	**1,15 $**	1,00 $
3	55-69	**1,40 $**	1,15 $
4	40-54	**1,75 $**	1,40 $
5	<40	**3,00 $**	2,10 $

Au 31 décembre 2011, la SOAD affiche des revenus de primes différés de 4 178 000 $, qui représentent le solde des primes au pro rata des établissements financiers assurés dont l'exercice chevauche la fin de l'exercice de la Société.

5. Placements

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Montant *(en milliers $)*	**Rendement réel moyen pondéré**	**Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance**	Montant (en milliers $)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor du Canada	**54 150 $**	**0,82 %**	**89**	47 877 $	0,99 %	90
Acceptations bancaires / Billets de dépôt bancaires	**38 144**	**1,06 %**	**23**	20 513	1,90 %	22
Total des placements courants	**92 294 $**	**0,85 %**	**62**	68 390 $	1,07 %	70
Actions de catégorie B de la coopérative CUCO (acquises d'établissements en liquidation)	**517 $**	-	-	-	-	-
Total - Autres placements non courants	**517 $**	-	-	-	-	-

Les placements sont classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans l'état du cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

Les placements courants ont des échéances de 90 jours ou plus à la date d'achat. Leur rendement moyen pondéré au 31 décembre 2011 était de 0,85 % (1,07 % en 2010). La Société a confié à l'OOF la gestion de son portefeuille

de placements. La composition des placements de la Société est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance, et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* et du Règlement 237/09.

En novembre 2011, la SOAD a souscrit à la valeur comptable de 393 000 $ les actions de catégorie B de la coopérative CUCO que des établissements mis en liquidation détenaient en vue de faciliter la réduction progressive et ordonnée des activités de ces établissements.

Hiérarchie des justes valeurs

La Société a recours à une hiérarchie des justes valeurs pour le classement des données utilisées dans les techniques d'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2011, tous les instruments financiers de la Société ont été évalués comme suit :

Actifs financiers disponibles à la vente :

(en milliers $)	**2011**	2010
Niveau 1	**92 294 $**	68 390 $
Niveau 2	**517 $**	-
Niveau 3	-	-
Total	**92 811 $**	68 390 $

Les niveaux ont été définis comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour des actifs ou des passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : pour des actifs ou des passifs, données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

6. Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements assurés ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La fraction de la provision pour pertes comptabilisées au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, mais que la Société n'a pas encore eu à verser, figure dans les passifs à l'état de la situation financière sous « Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts ».

	2011	2010
	(en milliers $)	
Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	**5 275 $**	17 871 $
Ajouter : (Recouvrement) provision pour pertes d'assurance de l'exercice, montant net	**(97)**	1 506
(Diminution) augmentation des avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	**(5 299)**	17 371
Recouvrements (avances) au titre de l'assurance-dépôts, montant net	**5 407**	(31 473)
Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice	**5 286 $**	5 275 $

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et constatés lorsque les conditions existent, de l'avis de la direction, qui se traduiront probablement par des pertes pour la Société. La charge à payer générale pour pertes comprise dans « Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts » est demeurée stable à 5 000 000 $ (5 000 000 $ en 2010) et elle est calculée conformément à la méthodologie décrite à la note 3 (b).

7. Immobilisations corporelles

(en milliers $)	Mobilier et agencements	Matériel de bureau	Ordinateurs et matériel connexe	Logiciels	Améliorations locatives	Total
Coût ou coût présumé						
Solde au 1er janvier 2010	452 $	72 $	1 874 $	1 253 $	499 $	4 150 $
Entrées	34	-	78	262	-	374
Sorties	-	-	(33)	-	-	(33)
Solde au 31 décembre 2010	**486**	**72**	**1 919**	**1 515**	**499**	**4 491**
Solde au 1er janvier 2011	486	72	1 919	1 515	499	4 491
Entrées	31	3	53	8	-	95
Sorties	(1)	-	(36)	-	-	(37)
Transfert aux immobilisations incorporelles	-	-	-	(804)	-	(804)
Solde au 31 décembre 2011	**516 $**	**75 $**	**1 936 $**	**719 $**	**499 $**	**3 745 $**
Amortissement						
Solde au 1er janvier 2010	374 $	65 $	1 753 $	599 $	120 $	2 911 $
Amortissement pour l'exercice	21	2	74	49	50	196
Sorties	-	-	(32)	-	-	(32)
Solde au 31 décembre 2010	**395**	**67**	**1 795**	**648**	**170**	**3 075**
Solde au 1er janvier 2011	395	67	1 795	648	170	3 075
Amortissement pour l'exercice	22	2	71	44	50	189
Sorties	(1)	-	(35)	-	-	(36)
Solde au 31 décembre 2011	**416 $**	**69 $**	**1 831 $**	**692 $**	**220 $**	**3 228 $**
Valeur comptable						
Au 1er janvier 2010	78	7	121	653	379	1 238
Au 31 décembre 2010	91	5	124	867	329	1 416
Au 1er janvier 2011	91	5	124	867	329	1 416
Au 31 décembre 2011	100	6	105	27	279	517 $

La valeur comptable des logiciels qui totalisait 804 000 $ au 31 décembre 2010 incluait les travaux en cours concernant le développement de logiciels par le personnel de la Société. Le total a été transféré aux immobilisations incorporelles le 1er février 2011.

8. Immobilisations incorporelles

(en milliers $)	Frais de développement
Coût	
Solde au 1er janvier 2010	-
Acquisitions (TEC) - développement par la SOAD	-
Solde au 31 décembre 2010	-
Solde au 1er janvier 2011	-
Transfert des TEC - logiciels	804
Acquisitions - développement par la SOAD	98
Solde au 31 décembre 2011	902
Amortissement	
Solde au 1er janvier 2010	-
Amortissement pour l'exercice	-
Solde au 31 décembre 2010	-
Solde au 1er janvier 2011	-
Amortissement pour l'exercice	107
Solde au 31 décembre 2011	107
Valeur comptable	
Au 1er janvier 2010	-
Au 31 décembre 2010	-
Au 1er janvier 2011	-
Au 31 décembre 2011	795

La valeur comptable des immobilisations incorporelles représente le projet de nouveau logiciel Web créé par la SOAD. Le nouveau système de dépôt électronique a été lancé avec succès le 1er février 2011.

9. Avantages du personnel

(i) Régime de retraite

La Société offre un régime à cotisations définies de pension agréé à tous les membres du personnel admissibles. En outre la SOAD comptabilise des avantages à un régime complémentaire de retraite et à un régime de retraite auxiliaire (tous les deux non enregistrés). Le régime complémentaire prévoit les mêmes avantages que le régime enregistré sur cette portion de revenu d'un membre du personnel au-delà des limites de régimes enregistrés. Le régime auxiliaire prévoit un montant de cotisation supplémentaire définie pour le chef de la direction sur son salaire de base. La charge de retraite totale de la Société imputée au résultat en 2011 était de 418 000 $ (398 000 $ en 2010). Le total des prestations de retraite constatées au 31 décembre 2011 s'élevait à 1 185 000 $ (1 032 000 $ en 2010).

(ii) Avantages complémentaires de retraite futurs (postérieurs à l'emploi)

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite futurs. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2011, établie sur une base actuarielle, s'est élevée à 1 849 000 $ (1 740 000 $ en 2010). Le coût annuel des prestations, y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, les coûts financiers et l'amortissement des gains et des pertes, est de 155 000 $ (137 000 $ en 2010). La dernière mise à jour de l'évaluation actuarielle du plan de la Société a été effectuée pour la période close le 31 décembre 2011.

Les hypothèses ayant servi à l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages futurs sont les suivantes : un taux d'intérêt de 4,5 % (5,75 % en 2010), un taux d'augmentation des salaires de 3,5 % (3,5 % en 2010), et un taux tendanciel moyen pondéré initial d'accroissement des frais médicaux et dentaires de 5,75 % (6,2 % en 2010) qui baissera graduellement à 4,5 % par année d'ici 2032. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées le 31 décembre.

Rapprochement des obligations au titre des régimes à prestations définies (« ORP ») *(en milliers $)*	**2011**	2010
ORP à la fin de l'exercice précédent	**1 989 $**	1 645 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**36**	26
Coût financier	**114**	111
Perte actuarielle	**561**	249
Prestations versées	**(45)**	(42)
ORP à la fin de l'exercice	**2 655 $**	**1 989 $**
Déficit à la fin de l'exercice	**(2 655) $**	**(1,989) $**
Coût non constaté des prestations au titre des services passés	-	-
Perte actuarielle nette non constatée	**806**	249
Passif net constaté dans l'état de la situation financière à la fin de l'exercice	**(1 849) $**	**(1 740) $**

Au moment de la préparation de ce rapport, la Société utilisait la méthode dite du « corridor » pour la constatation des gains et des pertes. À compter de l'exercice 2013, la SOAD sera tenue d'adopter la méthode des autres éléments du résultat global (AERG). Étant donné l'exigence de fournir des données comparatives, tous les soldes non constatés seront pris en compte dans les résultats non distribués à la date de transition soit le 1er janvier 2012. Au cours de l'exercice 2012, la SOAD continuera d'utiliser la méthode du corridor pour la constatation des gains et des pertes, mais comptabilisera les gains et les pertes futurs avec les AERG plutôt que dans l'état des résultats à compter de l'exercice 2013.

En outre, la Société a mis en place un plan de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste ont totalisé 669 000 $ au 31 décembre 2011 (434 000 $ en 2010).

Sommaire du passif au titre des avantages du personnel :

(en milliers $)	**31 décembre 2011**	31 décembre 2010
Prestations de retraite du personnel	**1 185 $**	1 032 $
Avantages futurs postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du personnel	**1 849**	1 740
Prestations de maintien en poste pour les principaux membres du personnel de gestion	**669**	434
Total	**3 703 $**	3 206 $

10. Contrats de location simple

Les paiements de loyer annuel au titre du contrat non résiliable de location simple de la Société se résument comme suit :

(en milliers $)	**2011**	**2010**
Moins de 1 an	**-**	22
Entre 1 et 5 ans	**118**	73
Plus de 5 ans	**188**	188

De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes pour les locaux visés par le contrat de location simple, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 322 000 $ par année.

11. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt présentée à l'état des résultats se présente comme suit :

Comptabilisation du taux d'impôt effectif

(en milliers $)	**2011**	2010
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	**18 651 $**	13 060 $
Impôt sur le résultat selon le taux combiné prévu par la loi de 28,25 % en 2011	**5 269**	4 048
Bénéfice non inclus à des fins fiscales	**(7 444)**	(6 185)
Pertes de l'exercice en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	**1 925**	1 649
Autres, montant net	**250**	488
Provision (recouvrement)	**- $**	- $

Actifs et passifs d'impôt différé

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des éléments suivants :

(en milliers $)	**2011**	2010
Différences temporelles déductibles	**3 030 $**	2 895 $
Avantage fiscal lié au report en avant de pertes	**7 026**	5 585
	10 056 $	8 480 $

Les pertes fiscales expirent à compter de 2014. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il n'est pas probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels elle pourra imputer les avantages.

12. Parties liées

Transactions avec les principaux membres du personnel de gestion

Rémunération des administrateurs et des principaux membres du personnel de gestion

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 154 000 $ (137 000 $ en 2010). Le total des frais des administrateurs était de 83 000 $ (61 000 $ en 2010). La rémunération du président du conseil est un minimum de 2 000 $ par mois, qui comprend un tarif journalier de 500 $. Le tarif journalier de tous les autres membres du conseil est de 400 $ (400 $ en 2010). Ceux-ci reçoivent en outre des honoraires payés d'avance de 3 500 $ par an.

Conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, la SOAD publie le nom, le titre, la rémunération et les avantages imposables de tous les employés qui ont gagné 100 000 $ ou plus en 2011. Ces données se trouvent sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse **http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/2012/**.

Outre la rémunération, la Société a mis en place un régime de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les modalités du régime varient selon les personnes et l'acceptation par celles-ci est volontaire. Les autres avantages se composent des cotisations de la SOAD au régime de retraite et aux avantages complémentaires futurs autres que les prestations de retraite auxquels tous les employés de la Société ont droit de participer lorsqu'ils satisfont aux critères d'admissibilité.

La rémunération des principaux membres du personnel comprenait ce qui suit :

(en milliers $)	**2011**	2010
Avantages à court terme	**61 $**	61 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**155**	118
Autres avantages à long terme	**236**	225
Total	**452 $**	404 $

13. Éventualités

La Société gère diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités quand elle agit à titre d'administratrice ou de liquidatrice d'une caisse populaire ou crédit union. L'une de ces actions s'est traduite par une réclamation intentée contre la SOAD qui n'était pas encore réglée à la fin de l'exercice 2011. Cette réclamation a été rejetée par la Cour supérieure de justice de l'Ontario sur la base de l'immunité législative de la SOAD. Toutefois, cette décision a par la suite été portée

en appel. La cause devrait être entendue en 2012. Aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

14. Risques découlant des instruments financiers

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que la Société subirait si un client ou une contrepartie à un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles, et il découle principalement des titres de placement de la Société. Celle-ci réduit au minimum son risque de crédit en investissant dans des instruments financiers de qualité supérieure et en limitant le montant engagé auprès d'une seule contrepartie. Tous les placements dans le fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) sont limités à ceux qu'autorisent les lois en vigueur, selon les conditions établies dans le contrat avec l'Office ontarien de financement concernant la marge de crédit et ils sont assujettis à toutes les limites établies par la politique de placements de la Société. La Société constitue une provision pour créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes d'assurance-dépôts des établissements assurés. Les principales composantes de la provision sont une provision spécifique pour les expositions particulières importantes de même qu'une provision générale établie à l'égard de pertes déjà subies, mais non encore déterminées. La provision générale est calculée sur la base de données statistiques historiques relatives aux paiements effectués à l'égard d'actifs financiers comparables.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société soit incapable de satisfaire à ses obligations financières envers les déposants à mesure qu'elles viennent à échéance. La méthode de gestion des liquidités pratiquée par la Société lui prescrit de veiller, autant que faire se peut, à ce qu'elle dispose en tout temps de liquidités suffisantes pour rembourser les créances à échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou entacher sa réputation.

Le plus souvent, la Société fait le nécessaire pour que son solde de trésorerie soit suffisant pour acquitter les charges d'exploitation prévues pendant 90 jours, y compris le coût du service de ses obligations financières, s'il en est. Les charges d'exploitation n'englobent pas les conséquences possibles de circonstances extrêmes qui ne peuvent être prévues raisonnablement, par exemple les catastrophes naturelles. La Société peut en outre compter sur une marge de crédit, approuvée par le ministre des Finances, soit une somme de 250 millions de dollars sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour disposer de liquidités à titre d'assureur des dépôts des établissements assurés dans la province d'Ontario. Les modalités de la marge de crédit exigent que la SOAD liquide ses placements dans le FRAD avant de pouvoir emprunter une somme supérieure à 20 millions de dollars. Cette facilité est en vigueur du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Les intérêts sur les prélèvements sont calculés au taux annuel égal au coût des emprunts à trois mois contractés par la province, plus 0,40 %, tel qu'il est déterminé par l'OOF au début de chaque trimestre.

(c) Risque du marché

Le risque de marché représente le risque que la variation des prix de marché, par exemple les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions, nuise aux bénéfices et à la valeur des portefeuilles d'instruments financiers. La Société n'effectue aucune opération sur devises. Son principal objectif de placement consiste à préserver son capital et à réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les indemnisations et les frais d'exploitation permanents.

(d) Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments à taux fixe

La Société comptabilise ses actifs financiers à taux fixe comme s'ils étaient disponibles à la vente. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de déclaration ne se répercuterait pas sur le résultat net pour ce qui est des instruments à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 100 points de base aurait entraîné une augmentation ou une diminution des capitaux propres de 793 000 $ (574 000 $ en 2010).

(e) Gestion du capital

Le conseil d'administration a pour principe d'améliorer la solidité financière du secteur des caisses populaires et credit unions. Au 31 décembre 2011, la Société disposait d'un FRAD de 113 millions de dollars, soit 51 points de base des dépôts assurés du secteur. La SOAD vise à ce que son FRAD atteigne une cible de 56 à 68 points de base du total des dépôts assurés. La Société s'engage à mener le fonds à la cible établie en récupérant d'anciennes pertes d'assurance et, si cela s'avère nécessaire, en formulant des recommandations au gouvernement afin d'accroître les primes d'assurance-dépôts.

15. Informations à fournir sur la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers, comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, le revenu de primes à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les avantages du personnel, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, puisqu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

16. Explication du passage aux IFRS

La note 2(a) indique que les présents états financiers de la Société sont les premiers à être établis selon les IFRS. Les méthodes comptables énoncées à la note 3 ont été appliquées dans la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et les informations

comparatives présentées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2010 (date du passage à ces normes).

Lors de l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté les montants précédemment présentés dans les états financiers dressés selon les anciens principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »). Les tableaux qui suivent et les notes afférentes expliquent l'incidence du passage des anciens PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société.

Explication du passage aux IFRS

Rapprochement des capitaux propres

		1er janvier 2010		1er janvier 2010		31 décembre 2010		31 décembre 2010
(en milliers $)	Notes	Anciens PCGR du Canada-consolidé	Incidence du passage aux IFRS	IFRS		Anciens PCGR du Canada-consolidé	Incidence du passage aux IFRS	IFRS
ACTIFS								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*a*	8 986 $	(7 673) $	**1 313 $**		13 175 $	(11 308) $	**1 867 $**
Placements		85 885	-	**85 885**		68 390	-	**68 390**
Prêts, montant net	*a*	18 231	(18 231)	**-**		25 612	(25 612)	**-**
Revenu de primes à recevoir		3714	-	**3 714**		3 940	-	**3 940**
Charges payées d'avance et	*a*	203	(74)			1 679	(1 414)	
autres débiteurs	*c*		30	**159**			53	**318**
Total des actifs courants		117 019	(25 948)	**91 071**		112 796	(38 281)	**74 515**
Actifs non courants								
Terrains et bâtiments	*a*	-	-	**-**		1 249	(1 249)	**-**
Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	*a*	517	14 744	**15 261**		4 082	28 550	**32 632**
Immobilisations corporelles, montant net	*a*	1 617	(379)	**1 238**		1 954	(538)	**1 416**
Total des actifs non courants		2 134	14 365	**16 499**		7 285	26 763	**34 048**
Total des actifs		**119 153 $**	**(11 583) $**	**107 570 $**		**120 081 $**	**(11 518) $**	**108 563 $**
PASSIFS								
Passifs courants								
Créditeurs et charges à payer	*a, d*	4 127 $	165 $	**693 $**		5 063 $	(573) $	**646 $**
	d , e		(3 599)				181	
	e						(4 025)	
Parts sociales et dépôts des établissements mis en liquidation	*a*	4 176	(4 176)	**-**		11 436	(11 436)	**-**
Revenu de primes différé		3 776	-	**3 776**		3 893	-	**3 893**
Total des passifs courants		12 079	(7 610)	**4 469**		20 392	(15 853)	**4 539**
Passifs non courants								
Créditeurs et charges à payer	*e*	-	948	**948**			941	**941**
Avantages du personnel	*b*	-	122	**2 773**			122	**3 206**
	e		2 651				3 084	
Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	*a*	28 773	(10 902)	**17 871**		13 771	(8 496)	**5 275**
Total des passifs non courants		28 773	(7 181)	**21 592**		13 771	(4 349)	**9 422**
Total des passifs		40 852 $	(14 791) $	**26 061 $**		34 163 $	(20 202) $	**13 961 $**
CAPITAUX PROPRES								
Cumul des autres éléments du résultat global		16 $	- $	**16 $**		49 $	- $	**49 $**
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	*a,b,c,d*	78 285	3 208	**81 493**		85 869 $	8 684 $	**94 553 $**
Total des capitaux propres		78 301 $	3 208 $	**81 509 $**		85 918 $	8 684 $	**94 602 $**
Total des passifs et des capitaux propres		**119 153 $**	**(11 583) $**	**107 570 $**		**120 081 $**	**(11 518) $**	**108 563 $**

Rapprochement de l'état des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

Exercice clos le 31 décembre 2010

(en milliers $)	Notes	Anciens PCGR du Canada-consolidé	Incidence du passage aux IFRS	IFRS
Produits				
Revenus de primes		21 196 $	- $	**21 196 $**
Revenus divers	*f*	(2 852)	(2 336)	**516**
		24 048	(2 336)	**21 712**
Charges				
Salaires et avantages du personnel	*f*	5 111	(8)	**5 103**
Charges opérationnelles		2 434	-	**2 434**
Recouvrement des charges opérationnelles	*f*	(126)	(265)	**(391)**
		7 419	(273)	**7 146**
Charges opérationnelles et charges d'intérêts – établissements en liquidation	*f*	11 004	(11 004)	-
		18 423	(11 277)	**7 146**
Excédent des produits par rapport aux charges opérationnelles		5 625	8 941	**14 566**
Augmentation (diminution) nette de la provision pour pertes	*f*	(1 959)	3 465	**1 506**
Excédent des produits par rapport aux charges totales	*f*	7 584	5 476	**13 060**
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice		78 285	3 208	**81 493**
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice		85 869 $	8 684 $	**94 553 $**

Rapprochement de l'état du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2010

(en milliers $)	Notes	Anciens PCGR du Canada-consolidé	Incidence du passage aux IFRS	IFRS
Excédent des produits par rapport aux charges	*f*	7 584 $	5 476 $	**13 060 $**
Autres éléments du résultat global :				
Profits latents sur des placements disponibles à la vente		33	-	**33**
Autres éléments du résultat global		33	-	**33**
Résultat global		**7 617 $**	**5 476 $**	**13 093 $**
État du cumul des autres éléments du résultat global Exercice clos le 31 décembre 2010 *(en milliers $)*				
Cumul des autres éléments du résultat global, au début de l'exercice		16 $	- $	**16 $**
Vente de placements disponibles à la vente inclus dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global		(16)	-	**(16)**
Profits latents sur des placements disponibles à la vente		49	-	**49**
Variation nette au cours de l'exercice		33	-	**33**
Cumul des autres éléments du résultat global, à la clôture de l'exercice		**49 $**	- $	**49 $**

Explication du passage aux IFRS

Notes aux rapprochements

a) Déconsolidation des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »)

Auparavant, la SOAD consolidait les états financiers des établissements mis en liquidation qui se qualifiaient comme EDDV conformément aux PCGR du Canada. Au sens des IFRS, la direction de la SOAD a conclu que la Société ne tire aucun des avantages propres à la propriété découlant de ses activités de supervision, d'administration et de liquidation des établissements éprouvant des difficultés financières. Par conséquent, les établissements mis en liquidation ne sont plus consolidés.

Les répercussions du changement se résument comme suit :

État de la situation financière	1er janvier 2010	31 décembre 2010
Diminution de la trésorerie	(7 673 000) $	(11 308 000) $
Diminutions des prêts	(18 231 000)	(25 612 000)
Diminution des intérêts à recevoir et autres débiteurs	(74 000)	(1 414 000)
Diminution dans les terrains et bâtiments	-	(1 249 000)
Augmentation des avances au titre de l'assurance-dépôts	14 744 000	28 550 000
Diminution des immobilisations	(379 000)	(538 000)
Diminution des créditeurs et charges à payer	-	573 000
Diminution des parts sociales et des dépôts	4 176 000	11 436 000
Diminution de la charge à payer au titre des pertes d'assurance-dépôts	10 902 000	8 496 000
Augmentation du FRAD	**3 465 000 $**	**8 934 000 $**

b) Avantages du personnel – régime complémentaire de retraite postérieur à l'emploi (assurance maladie, de soins dentaires et vie) (IAS 19.44)

Dans le cadre des IFRS, la méthode comptable de la SOAD consiste à comptabiliser les gains et les pertes actuariels à l'aide de la méthode du corridor de 10 % (comme c'est le cas avec les PCGR du Canada actuels) selon laquelle les gains et les pertes qui sont à l'extérieur de la cible de 10 % ont été amortis sur la durée de service moyenne attendue restante des employés actifs (c.-à-d. 11 ans). La charge au titre des avantages est systématiquement et progressivement comptabilisée dans l'état des résultats. À la date de transition, le 1er janvier 2010, le cumul des gains et des pertes actuariels non comptabilisés antérieurement devait être comptabilisé dans les résultats non distribués (FRAD).

D'après le calcul de Mercer (Canada), la Société accusait une perte actuarielle non comptabilisée de 122 000 $ au 31 décembre 2009. Par conséquent, il fallait inscrire une obligation nette de 122 000 $ au titre de l'ajustement transitoire au FRAD le 1er janvier 2010 dans le but d'ajuster l'obligation future au titre des prestations constituées de 1 523 000 $ pour qu'elle totalise 1 645 000 $ en IFRS.

Pour l'exercice 2010, la charge au titre des avantages s'élevait à 137 000 $, soit le même montant qu'en vertu de l'ancien chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA et des nouvelles normes IFRS. Il n'y a donc pas lieu de faire d'ajustement à l'exercice 2010.

Les répercussions en bref :

État de la situation financière	1er janvier 2010	31 décembre 2010
Augmentation des avantages futurs accumulés autres que les pensions	(122 000) $	-
Augmentation du FRAD	**(122 000) $**	-

c) Prestations de retraite non acquises au titre du régime à cotisations définies

La Société offre un régime de retraite à cotisations définies à tous les membres du personnel permanents non contractuels. La charge de retraite représente un pourcentage fixe (7 %) du revenu des membres du personnel, plus la contribution de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %.

Les pratiques de la SOAD sont conformes aux IFRS. Cependant, dans le cas des membres du personnel qui n'ont pas satisfait à la période d'acquisition de deux ans*, il faudra constater un actif payé d'avance, jusqu'à ce que la période d'acquisition soit atteinte ou éliminée en raison des réformes en matière de retraite de l'Ontario, l'éventualité la plus proche étant retenue.

Les cotisations au régime de retraite concernant les employés dont les droits ne sont pas acquis s'élevaient à 30 000 $ au 31 décembre 2009 et sont passées à 53 000 $ à la fin de décembre 2010.

Les répercussions en bref :

État de la situation financière	1er janvier 2010	31 décembre 2010
Augmentation des actifs courants – charges payées d'avance - droits de retraite non acquis	30 000 $	23 000 $
Augmentation du FRAD	**30 000 $**	**23 000 $**

*Le projet de loi 236, Loi de 2010 modifiant la Loi sur les régimes de retraite prévoit l'acquisition immédiate des droits pour les participants et l'immobilisation immédiate des cotisations. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 18 mai 2010, mais sa date d'entrée en vigueur n'est pas encore connue.

d) Avantages à court terme (IAS 19.10)

Une obligation est constatée au titre du coût du report des droits à congé annuel (selon ce que permet la politique de la Société), à la fin de chaque période de référence. Les PCGR du Canada ne fournissent pas d'orientation quant à l'évaluation de l'obligation au titre des absences rémunérées, et la SOAD n'a jamais inscrit en charge cette obligation.

La charge pour droits à congé annuel cumulés, non utilisés et acquis au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 s'élevait respectivement à 165 000 $ et à 181 000 $.

Les répercussions en bref :

État de la situation financière	1er janvier 2010	31 décembre 2010
Augmentation de la charge pour droits a congé annuel	(165 000) $	(16 000) $
Diminution du FRAD	**(165 000) $**	**(16 000) $**

e) Reclassement au terme des IFRS

Certains chiffres correspondants ont été reclassifiés pour assurer leur conformité à la classification en IFRS dans l'état de la situation financière, c'est-à-dire la présentation des actifs courants et non courants ainsi que des passifs courants et non courants.

État de la situation financière	1er janvier 2010	31 décembre 2010
Passifs courants – créditeurs et charges à payer	(3 599 000) $	(4 025 000) $
Passifs non courants – créditeurs et charges à payer	948 000	941 000
Passifs non courants – Avantages du personnel	2 651 000	3 084 000
Diminution du FRAD	**- $**	**- $**

f) État des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

Les répercussions sur l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont comme suit :

	Déconsolidation des EDDV	Autres	Total
Revenus divers	(2 336 000) $	- $	**(2 336 000) $**
Moins :			
Salaires et avantages du personnel (Cotisations de retraite non acquises et autres avantages a court terme)	-	(8 000)	**(8 000)**
Recouvrement des charges opérationnelles (frais de liquidation et frais de recouvrement des prêts)	(265 000)	-	**(265 000)**
Charges opérationnelles et charges d'intérêts - établissements en liquidation	(11 004 000)	-	**(11 004 000)**
Provision pour pertes	3 465 000		**3 465 000**
Total partiel	(7 804 000)	(8 000)	**(7 812 000)**
Variation nette	5 468 000 $	(8 000) $	**5 476 000 $**

Établissements assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts

au 31 décembre 2011

Credit Unions (119)
Adjala Credit Union Limited
Airline Financial Credit Union Limited
All Trans Financial Services Credit Union Limited
Alterna Savings and Credit Union Limited
APPLE Community Credit Union Limited
Arnstein Community Credit Union Limited
Auto Workers Community Credit Union Limited
Bay Credit Union Limited
Bayshore Credit Union Ltd.
Boomerang Credit Union Limited
Buduchnist Credit Union Limited
C.N. (London) Credit Union Limited
Canadian Transportation Employees' Credit Union Ltd.
CCB Employees' Credit Union Limited
City Savings & Credit Union Limited
Communication Technologies Credit Union Limited
Community First Credit Union Limited
Copperfin Credit Union Limited
Creative Arts Savings & Credit Union Limited
DUCA Financial Services Credit Union Ltd.
Dundalk District Credit Union Limited
Dunnville and District Credit Union Limited
Durham Educational Employees' Credit Union Limited
Education Credit Union Limited
Energy Credit Union Limited (The)
Equity Credit Union Inc.
Espanola & District Credit Union Limited
Estonian (Toronto) Credit Union Limited
ETCU Financial Credit Union Limited
Federal Employees (Kingston) Credit Union Limited
Finnish Credit Union Limited
Fire Department Employees Credit Union Limited (The)
FirstOntario Credit Union Limited
Fort Erie Community Credit Union Limited
Fort York Community Credit Union Limited
Frontline Financial Credit Union Limited
G.S.W. (Fergus) Credit Union Limited
Ganaraska Credit Union Ltd.
Goderich Community Credit Union Limited
Golden Horseshoe Credit Union Limited
Grey Bruce Health Services Credit Union Limited
Hald - Nor Community Credit Union Limited
Hamilton Municipal Employees' Credit Union Limited
Hamilton Teachers' Credit Union Limited
Health Care Credit Union Limited
Heritage Savings & Credit Union Inc.
Hir-Walk Employees' (Windsor) Credit Union Limited
Italian Canadian Savings & Credit Union Limited
Kawartha Credit Union Limited
Kellogg Employees Credit Union Limited
Kingston Community Credit Union Limited
Korean (Toronto) Credit Union Limited
Korean Catholic Church Credit Union Limited
Krek Slovenian Credit Union Ltd.
L.I.U.N.A. Local 183 Credit Union Limited
Lambton Financial Credit Union Limited
Latvian Credit Union Limited
Libro Credit Union Limited
London Fire Fighters' Credit Union Limited
Luminus Financial Services & Credit Union Limited
McMaster Savings and Credit Union Limited
Member Savings Credit Union Limited
MemberOne Credit Union Limited
Mennonite Savings and Credit Union (Ontario) Limited
Meridian Credit Union Limited
Miracle Credit Union Ltd.
Momentum Credit Union Limited
Motor City Community Credit Union Limited
Municipal Employees (Chatham) Credit Union Limited
Northern Credit Union Limited
Northern Lights Credit Union Limited
Northridge Savings & Credit Union Limited
ONR Employees' (North Bay) Credit Union Limited
Ontario Civil Service Credit Union Limited
Ontario Educational Credit Union Limited
Ontario Provincial Police Association Credit Union Limited
Oshawa Community Credit Union Limited
Ottawa Police Credit Union Limited
Ottawa Women's Credit Union Limited
Pace Savings & Credit Union Limited
Parama Lithuanian Credit Union Limited
Pedeco (Brockville) Credit Union Limited
PenFinancial Credit Union Limited
Peoples Credit Union Limited
Peterborough Community Credit Union Limited
Police Credit Union Limited (The)
Prosperity One Credit Union Limited
Provincial Alliance Credit Union Limited
QuintEssential Credit Union Limited
R.B.W. Employees' (Owen Sound) Credit Union Limited
Resurrection Credit Union Limited
Rochdale Credit Union Limited
Saugeen Community Credit Union Limited
Slovenia Parishes (Toronto) Credit Union Limited
Smiths Falls Community Credit Union Limited
Southlake Regional Health Centre Employees' Credit Union Limited
Southwest Regional Credit Union Ltd.
St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited
State Farm (Toronto) Credit Union Limited
Sudbury Credit Union Limited
Superior Credit Union Limited
Sydenham Community Credit Union Limited
Taiwanese - Canadian Toronto Credit Union Limited
Talka Lithuanian Credit Union Limited
Thamesville Community Credit Union Limited
Thorold Community Credit Union Limited
Toronto Catholic School Board Employees Credit Union Limited
Toronto Municipal Employees' Credit Union Limited
Ukrainian Credit Union Limited
Unigasco Community Credit Union Limited
United Communities Credit Union Limited
United Employees Credit Union Limited
United Ukrainian Credit Union Limited
Unity Savings and Credit Union Limited
Utilities Employees' (Windsor) Credit Union Limited
Victory Community Credit Union Limited
Windsor Family Credit Union Limited
Your Credit Union Limited
Your Neighbourhood Credit Union Limited

Caisses populaires (33)
Caisse populaire Azilda Inc.
Caisse populaire Coniston Inc.
Caisse populaire d'Alban Limitée
Caisse populaire d'Alfred Limitée
Caisse populaire de Bonfield Limitée
Caisse populaire de Cochrane Limitée
Caisse populaire de Cornwall Inc.
Caisse populaire de Field Limitée (La)
Caisse populaire de Hawkesbury Limitée
Caisse populaire de Hearst Limitée
Caisse populaire de Kapuskasing Limitée
Caisse populaire de la Vallée
Caisse populaire de Mattawa Limitée
Caisse populaire de Mattice Limitée
Caisse populaire de New Liskeard Limitée (La)
Caisse populaire de Noëlville Limitée
Caisse populaire de North Bay Limitée
Caisse populaire de Timmins Limitée (La)
Caisse populaire de Verner Limitée
Caisse populaire d'Earlton Limitée (La)
Caisse populaire des Voyageurs Inc.
Caisse populaire d'Orléans Inc.
Caisse populaire Nouvel-Horizon Inc.
Caisse Populaire Pointe-aux-Roches-Tecumseh Inc.
Caisse populaire Rideau d'Ottawa Inc.
Caisse Populaire St. Charles Limitée
Caisse populaire St-Jacques de Hanmer Inc.
Caisse populaire Sturgeon Falls Limitée
Caisse populaire Trillium Inc.
Caisse populaire Val Caron Limitée
Caisse populaire Vermillon
Caisse populaire Vision Inc.
Caisse populaire Welland Limitée

Fédérations
L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Inc.
Federation des caisses populaires de l'Ontario Inc.(La)